



École Supérieure du Professorat
et de l'Éducation d'Aquitaine
Académie de Bordeaux

***Dossier de demande de renouvellement
d'accréditation de l'École Supérieure du
Professorat et de l'Éducation de
l'Académie de Bordeaux
2016-2020***

université
de **BORDEAUX**

 Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

 **IVERSITÉ**
DE PAU ET DES
PAYS DE L'ADOUR

académie
Bordeaux 
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE


AVANT-PROPOS

L'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Bordeaux a été créée en septembre 2013 dans le contexte particulier de la fusion de trois des cinq universités de l'académie, dont l'université Bordeaux IV qui avait intégré l'IUFM en 2007. Initialement rattachée à cette université, l'ESPE a été rattachée à l'université de Bordeaux (UB) lors de sa création en janvier 2014, et a été accréditée pour la fin du contrat pluriannuel en cours (établissement de la vague A), en partenariat avec l'université Bordeaux-Montaigne (UBM) et l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA).

Alors que la COMUE avait été considérée comme une cible potentielle pouvant accueillir l'ESPE, un tel transfert est apparu irréalizable compte tenu de la nature du regroupement opéré en Aquitaine, de l'absence de compétences transférées à la COMUE et des conditions préalables nécessaires aux opérations de transfert.

Ce diagnostic a dès lors amené l'UB à solliciter le renouvellement de l'accréditation de l'ESPE pour le contrat 2016-2020, en veillant à impliquer plus directement les universités partenaires et le rectorat dans les orientations politiques et les arbitrages budgétaires liés au développement de l'école. C'est dans cet esprit qu'a été introduit dans la gouvernance de l'ESPE un conseil des partenaires présidé par le recteur d'académie et dont les prérogatives font l'objet d'un accord contractuel validé par les conseils d'administration des universités impliquées. D'une manière plus générale, le présent dossier a fait l'objet d'une validation partagée entre les président(e)s des différentes universités partenaires afin d'apporter tout leur soutien au projet de formation renouvelée des enseignants que porte l'ESPE.

Mohamed AMARA

Président de l'université

de Pau et des Pays de l'Adour

Manuel TUNON de LARA

Président de l'université

de Bordeaux

Hélène VELASCO

Présidente de l'université

Bordeaux Montaigne

1. L'ESPE DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX EN CHIFFRES

L'ESPE compte **3147 étudiants** (2015-2016) :

- 1297 en master MEEF 1^{er} degré
- 1366 en master MEEF 2nd degré
- 311 dans les autres mentions de master MEEF
- 173 en DU et/ou formation continue.

64% d'entre eux étudient sur les 2 sites de Gironde (Bordeaux Caudéran et Mérignac), les autres étant répartis sur les 4 antennes régionales (Agen, Mont de Marsan, Périgueux, Pau).

L'ESPE compte au 31 décembre 2015 **173 enseignants ou enseignants-chercheurs, 140 personnels BIATSS** et dispose d'un **budget annuel de 4 millions d'euros** dont 1,5 M€ de masse salariale, 2,4 M€ de fonctionnement et 0,1 M€ d'investissements. Elle bénéficie d'un **patrimoine de 44 390 m²** pour exercer ses missions dans toute la région.

Ces données chiffrées sont détaillées dans **l'annexe 1** et un bilan budgétaire précis est rapporté ci-après.

2. BILAN SOMMAIRE APRÈS 2 ANNÉES DE FONCTIONNEMENT

2.1. Gouvernance et structuration institutionnelle

L'ESPE a été rattachée administrativement à l'UB au 1er janvier 2014 et positionnée comme l'une des sept autres structures de niveau intermédiaire (SNI) dévolues à la formation : collèges, IUT et Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV). La spécificité de ses missions et de son organisation lui assure cependant un pilotage partagé avec l'UBM, l'UPPA et le rectorat, tous fortement représentés dans les instances de gouvernance et dans l'équipe de direction. En tant que SNI, l'ESPE est représentée dans de nombreuses instances décisionnelles et de concertation de l'UB (bureau élargi, réunion des directeurs de collèges et départements, comité d'orientation stratégique et différents comités de pilotage thématiques).

Conformément à la Loi, l'ESPE est administrée par un **conseil d'école** (annexe 2) jouant véritablement le rôle d'instance de pilotage, impliquant l'ensemble des partenaires et présidé par une personnalité particulièrement reconnue et compétente en matière d'éducation¹. Les vice-présidents des trois universités (UB, UBM, UPPA) en charge de la formation siègent dans ce conseil. De même, le **conseil d'orientation scientifique et pédagogique** (annexe 2), à travers ses groupes de travail et ses réunions plénières, joue son rôle d'instance de consultation et de prospective en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires (répartition paritaire des représentants d'UB et des autres universités).

L'école est dirigée par un **directeur et ses adjoints** dont deux ont été désignés *es-qualité* par les présidents de l'UBM et de l'UPPA pour représenter ces établissements partenaires et contribuer à une direction conjointe de l'école. En tant que directeur d'une SNI de l'UB, le directeur de l'ESPE est associé à coordination et la mise en œuvre de la politique de l'établissement. Il participe à la réunion bimensuelle des directeurs de SNI, instance de concertation et de préparation de la politique de formation et de sa mise en œuvre. C'est

¹ Le conseil de l'ESPE est présidé par JL. Nembrini, ancien recteur et ancien DGESco.

également à ce titre qu'il participe avec les directeurs de collèges et les directeurs des trois départements de recherche regroupant l'ensemble des laboratoires dont l'UB est tutelle, à la politique d'adossement de la formation à la recherche et à la construction des plans de gestion des emplois enseignants, enseignants chercheurs et BIATSS. Le directeur de l'ESPE est par ailleurs membre des différentes instances consultatives de l'établissement : commission consultative paritaire, comités d'orientation (politique patrimoniale, système d'information), conseils de la vie de campus, etc.

La cible affichée dans le premier dossier d'accréditation étant le rattachement à la **COMUE**, son administrateur provisoire, puis son président, ont été étroitement associés à la réflexion sur la gouvernance de l'ESPE et son évolution. Une attention particulière a été portée sur les conditions de faisabilité de ce rattachement et le conseil des membres a spécifiquement examiné la question dans sa séance du 9 septembre 2015 à la demande du président de l'UB. A la lumière des éléments d'appréciation disponibles au plan local et national, l'hypothèse d'un rattachement à la COMUE a été abandonnée, notifiée au président du conseil d'école par le président de la COMUE et confirmée en présence du recteur d'académie.

2.2. Ressources humaines et budgétaires

L'affectation de ressources à l'ESPE dans les deux premiers exercices budgétaires a pu être assurée :

- conformément à la Loi, sous la forme d'un **régime dérogatoire** comparable aux autres composantes de type L 713-9, incluant des prérogatives spécifiques en matières de ressources humaines et financières ;
- dans un souci de **stabilisation des moyens** en dépit d'une nécessaire maîtrise de la gestion et du suivi de la masse salariale de l'établissement ;
- dans l'attente d'un budget de projet visant à évaluer la contribution de chacun des partenaires au modèle économique de l'école.

La dotation budgétaire est attribuée à l'issue du **dialogue de gestion** conduit par la présidence de l'université avec chacune des structures de niveau intermédiaire. L'ESPE a participé comme les autres SNI à l'effort budgétaire qui a été demandé à chaque composante et service. La part de la dotation concernant les heures complémentaires a été définie en lien avec le VP formation sur la base d'un état des lieux conduit par le pôle pilotage et aide à la stratégie de l'UB, en tenant compte du potentiel de la composante et de son projet pédagogique.

La construction du **plan de gestion des emplois** (PGE) et la mise en place de la campagne de postes font l'objet d'un dialogue spécifique avec chaque SNI et d'une concertation au sein d'un comité de pilotage ad hoc composé de l'ensemble des directeurs de SNI. Outre l'examen de la soutenabilité budgétaire de la demande, l'accent est mis sur l'adéquation des profils de poste au projet de développement de l'ESPE et la cohérence de l'articulation des volets formation et recherche.

Que ce soit en matière d'allocation des moyens ou de préparation du PGE, l'ESPE est donc pleinement intégrée aux procédures de l'établissement, et bénéficie de la même attention et du même niveau d'accompagnement que les autres SNI de formation et de recherche.

2.2.1. Ressources humaines

Après avoir été confortées au sein de l'IUFM, notamment grâce à des redéploiements au bénéfice des enseignants-chercheurs, **les ressources humaines affectées à l'ESPE ont été stabilisées en dépit d'un contexte difficile**, qui visait à maîtriser le financement insuffisant de la masse salariale à l'échelle de l'ensemble de l'établissement nouvellement créé. L'école a ainsi procédé au gel de 3 emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs (1 MCF, 1 PRAG et 1 ATER) dans le respect du cadrage budgétaire 2014 et 2015 qui nécessitait un effort global respectif de 3 et 2 millions d'euros. Par ailleurs, l'équivalent de deux emplois dits « Fioraso » a été affecté en 2014 à l'ESPE pour compenser les conséquences du « droit d'option » exercé par certains agents au moment du transfert.

Enfin, dans le cadre du développement des axes de recherche liés à la pédagogie, deux emplois d'enseignants du second degré ont été requalifiés en MCF. De plus, le recrutement d'un inspecteur de l'éducation nationale a pu être effectué pour assurer une mission de conseil et d'expertise auprès de la direction de l'ESPE.

Il convient de noter que les heures de cours complémentaires ont connu une évolution importante entre 2014 et 2015 directement liée à la mise en œuvre du projet et concernant majoritairement les titulaires (nouveaux parcours, tutorat, encadrement de stages). Les heures payées au titre de l'année 2014-2015 ont ainsi progressé de près de 175 k€, soit 40% d'augmentation.

Au 31 décembre 2014, l'effectif de l'ESPE d'Aquitaine est de 311 personnels dont 173 enseignants ou enseignants-chercheurs (56%) et 138 personnels BIATSS, répartis sur les différents sites géographiques (voir annexe 1)

La moitié du corps enseignant est représentée par des enseignants du second degré (professeurs certifiés et agrégés) alors que les enseignants-chercheurs représentent un peu plus du tiers, comme le montre le tableau ci-dessous.

Répartition des enseignants par population

Filière	ENS	MCF	PR	Total
1er degré	20			20
2nd degré	88			88
Enseignants-chercheurs		48	13	61
Contractuels (ATER)	4			4
Total	112	48	13	173

La population BIATSS se caractérise par une forte représentation d'agents relevant de la catégorie C de la fonction publique (70% contre 49% pour l'université). Par conséquent, ceci se traduit par un taux de personnels d'encadrement relativement faible de 14% contre 33% en moyenne au niveau de l'établissement. En revanche, le taux d'agents non titulaires est beaucoup plus faible que pour le reste de l'université (21% contre 43%).

Répartition de la population BIATSS

	A	B	C	Total
Titulaires	17	21	71	109

Contractuels (dont CDI)	3 (2)	1 (0)	25 (5)	29 (7)
Total	20	22	96	138

2.2.2. Budget de fonctionnement

En passant de 3,8 millions d'euros en 2014 à 3,6 millions d'euros au budget primitif 2015, et à 3,5 millions d'euros au budget primitif 2016, les moyens consolidés de l'ESPE sont globalement stables. La dotation globale 2015 allouée à l'ESPE s'élève à 2,2 millions d'euros en baisse de 13% par rapport à 2014 (2,5 millions d'euros). Cette diminution s'explique par la réduction de 10% de l'enveloppe budgétaire de fonctionnement (hors masse salariale) appliquée à l'ensemble des structures et un redéploiement de crédits liés à des refacturations dorénavant prises en charge par les services centraux pour 171 k€.

Toutefois cette diminution est globalement compensée par une maîtrise globale de son budget par la composante et une gestion prudente et maîtrisée des activités d'hébergement, de restauration et de formation continue.

2.2.3. Compte de résultat

Le budget a été exécuté à hauteur de 3,9 M€ en 2015, niveau équivalent à celui de 2014 (+ 32 k€). Le solde budgétaire est excédentaire sur les deux exercices avec 216 k€ en 2014 et 44 k€ en 2015.

Globalement la prévision budgétaire est bien maîtrisée par la structure, le budget étant réalisé à 98% en dépenses et à 100% en recettes.

Comptes de résultat 2014 et 2015

	2014	2015²
Dépenses de fonctionnement	1 263 k€	1 618 k€
Dépenses de personnel	2 632 k€	2 309 k€
Total des charges	3 895 k€	3 927 k€
Total des produits	4 111 k€	3 971 k€
Résultat	216 k€	44 k€

2.2.4. Investissement et fonds de roulement

Lors de la fusion des universités bordelaises au 1/1/2014, le fonds de roulement initialement apporté par l'ex IUFM avait été totalement consommé et la situation budgétaire de l'université Bordeaux IV qui avait intégré cette composante ne permettait pas de dégager des ressources pour l'investissement. La réalisation des opérations programmées par l'ex-IUFM a donc nécessité un prélèvement cumulé sur le fonds de roulement de l'université de Bordeaux à hauteur de 1 206 558 € en 2015.

Ce complément de financement apporté par le nouvel établissement d'adossement de l'ESPE a notamment permis de mener à bien la construction d'un amphithéâtre de 450 places. Par ailleurs, les services immobiliers de l'université ont assuré la prise en charge du

² Estimation avant compte financier

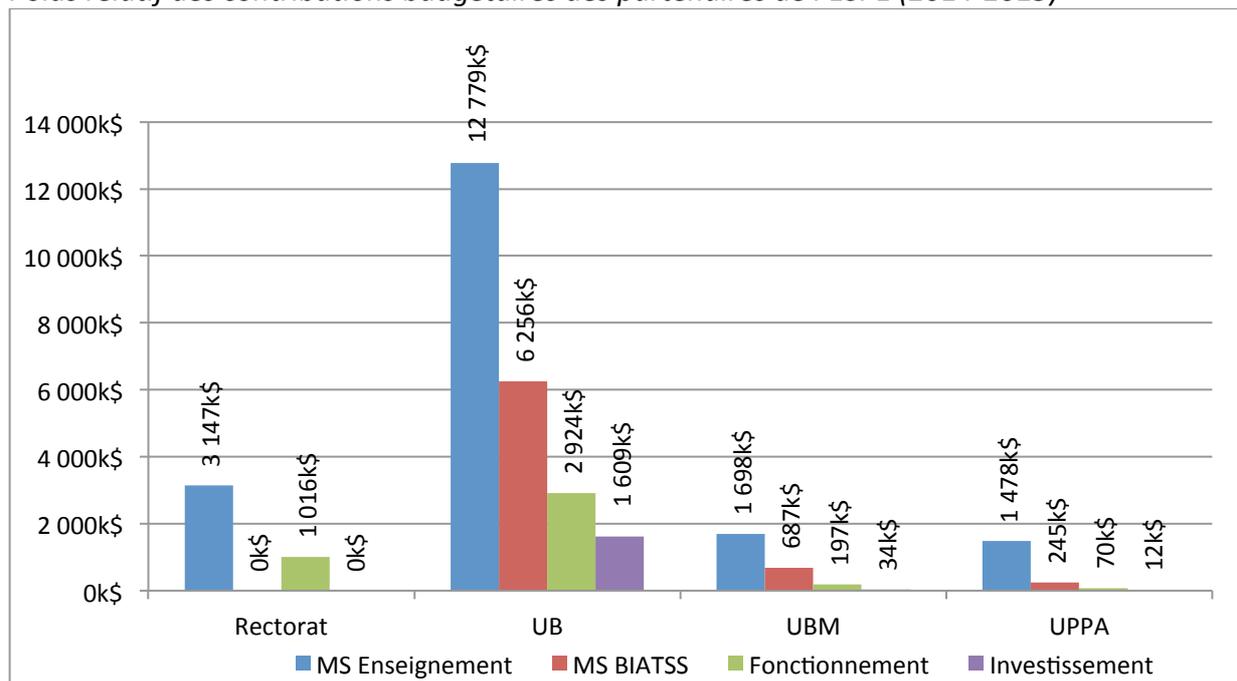
remplacement d'une chaudière au fioul (pour 40K€) et l'installation d'alarmes incendie (pour 30K€) sur le site de Caudéran, la mise aux normes de portes coupe-feu sur le site d'Agen (5K€) et la réparation de façades sur le site de Pau (23K€) en 2015.

	Investissements au bénéfice de l'ESPE	Subventions d'investissement + CAF	Prélèvements sur Fonds de roulement
2014	702 668	225 571	477 097
2015	854 921	125 500	1 206 558

2.2.5. Répartition des charges entre les partenaires

Dans l'attente d'un budget de projet consolidé et validé par l'ensemble des partenaires, la contribution de chaque établissement a pu être estimée en termes de masse salariale, de fonctionnement et d'investissement. Cette répartition est illustrée par le graphique ci-dessous sur la base des données 2014 – 2015, les données 2015-2016 apparaissant dans le budget de projet (§ 5.3).

Poids relatif des contributions budgétaires des partenaires de l'ESPE (2014-2015)



2.3. La formation

L'ESPE est l'interlocutrice des services académiques pour les questions relatives à la formation initiale et continue des enseignants. Les diplômes MEEF sont délivrés par les établissements dans lesquels sont inscrits administrativement les étudiants à partir de maquettes régionales et homogènes.

2.3.1. Formation initiale

L'offre de formation MEEF a été organisée de manière à respecter les enjeux de ces masters (acquisition des connaissances et compétences justifiant la délivrance du diplôme, préparation aux épreuves du concours, stagiairisation), avec comme objectif transverse le développement d'une culture commune partagée par les futurs professeurs des écoles et du secondaire, documentalistes et CPE. Le **tronc commun**, qui constitue l'ossature de l'ensemble de la formation, a été construit en privilégiant l'approche centrée sur les compétences, le travail collaboratif, le développement de passerelles entre recherche et observation de classes et le respect des savoirs universitaires. Les 19 modules de ce tronc commun ont été répartis autour de quelques axes transversaux permettant d'organiser l'évaluation en M2 autour de compétences travaillées et non plus par une entrée disciplinaire individuelle.

Il bénéficie aujourd'hui d'une maquette stable de 24h par semestre, respectueuse des préconisations ministérielles, construit sur une acquisition progressive des compétences, et bénéficiant d'un support en ligne (cours magistraux enregistrés, documents, forums) pour en faciliter le partage par l'ensemble des formations.

La **professionnalisation** des étudiants repose sur la mise en place de véritables équipes pédagogiques, pluri-catégorielles, avec une intégration des PEMF dans la formation, organisées en collaboration avec les cinq IENA.

L'élaboration de la **maquette du premier degré**, qui n'implique pas les autres universités partenaires mais qui a des incidences sur l'ensemble, a fait l'objet d'une large concertation en sein de l'ensemble de la composante. Le doyen des IEN, chargé de mission auprès du recteur, est membre du groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi de la maquette. Les questions nécessitant une collaboration étroite entre l'ESPE et l'employeur (e-portfolio, modalités de mise en stage, co-tutorat, etc.) sont également instruites au sein de ce groupe de travail.

La prise en compte des différents publics est assurée via la **mise en place de DU** et parcours adaptés et complémentaires.

L'appui de la recherche au développement du projet de formation est l'un des axes stratégiques prioritaires de l'université de Bordeaux et l'ESPE s'inscrit naturellement dans cette dynamique. Cela se traduit par une offre de séminaires répartie sur l'Aquitaine, chacun étant placé sous la responsabilité d'un enseignant chercheur. Dans le tronc commun ont été mises en place des « boussoles » reposant sur l'organisation de « tables d'auteurs » et de conférences-débats animés par des enseignants chercheurs de l'ESPE, retransmis en visioconférence sur l'ensemble des sites et faisant intervenir des responsables politiques et des experts scientifiques et éducatifs d'audience nationale ou internationale.

L'articulation entre recherche et professionnalisation est également un axe important de la formation, qui se décline sous différentes forme selon qu'il s'agisse d'étudiants devant le valider le M2 MEEF ou d'étudiants déjà titulaires ou dispensés (mémoire, rapport d'analyse

des pratiques professionnelles, production d'un rapport scientifique sur celles-ci). Ce dispositif a été articulé avec les DU (parcours adapté, parcours complémentaire).

2.3.2. La formation continue

La formation continue de l'ESPE est pilotée par une **chargée de mission**, membre du conseil pédagogique de la DAFPEN, qui s'appuie sur le comité formation continue du COSP et sur un groupe de travail académique premier degré. Elle coordonne un groupe de référents pédagogiques académiques, travaillant en binôme avec les IENA pour le premier degré, chargés d'animer des équipes pluri-catégorielles de formateurs et de garantir la cohérence des actions. La maquette de formation continue est structurée autour de **quatre axes définis par le rectorat** :

- accueil des fonctionnaires stagiaires à la pré-rentrée,
- formation des néo-titulaires,
- formation de formateurs au service de la formation initiale,
- préparation à l'admission au CAFPA/CAFIPMF.

Le contenu de la maquette (7000 h pour l'année 2015-2016) est validé chaque année par le CODIR du rectorat et par le conseil d'école. Par ailleurs, l'ESPE affiche une mission de formation tout au long de la vie, ayant concerné, en 2014-15, près de 300 stagiaires adultes inscrits en reprise d'étude et instruit 63 dossiers de VAP et de 12 dossiers de VAE.

L'articulation de la formation continue avec la recherche s'est traduite en 2015 par la formalisation d'un partenariat avec la Cellule Académique en Recherche et Développement dans l'Innovation et l'Expérimentation (CARDIE), unique parmi les autres ESPE, et destiné à mobiliser conjointement les expertises universitaires et praticiennes. Les travaux des groupes thématiques qui en émanent sont organisés autour de trois thématiques :

- promotion d'une école bienveillante, exigeante et inclusive ;
- savoirs et compétences nécessaires dans un monde qui change ;
- territoires de l'éducation et créativité.

Treize projets ont été mis en œuvre en 2015-16 et un nouvel appel à projet CARDIE/ESPE est lancé pour 2016-17.

Par ailleurs, l'ESPE est engagée en partenariat avec la **Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (MAPI)** de l'UB dans le programme de formation des personnels enseignants et des nouveaux enseignants-chercheurs. L'ESPE est plus particulièrement impliquée dans le **parcours « Enseigner à l'université »**, destiné aux nouveaux maîtres de conférence, dont l'objectif est d'apporter des éclairages théoriques et des outils méthodologiques et pratiques. Ce programme est organisé autour d'un tronc commun de trois jours et de modules optionnels. Cette formation est articulée à la **formation initiale des doctorants** qui comporte un programme analogue (Accompagner les doctorants à l'entrée dans le métier d'enseignant) également co-porté par l'ESPE.

La formation continue des personnels enseignants et personnels d'éducation repose sur un **partenariat renforcé avec le rectorat** formalisé par une convention rectorat-UB pour le compte de l'ESPE conclue en septembre 2014. En tant que maître d'ouvrage, le rectorat effectue un diagnostic des besoins en formation, définit les objectifs au regard des priorités nationales et académiques, et arrête le cahier des charges. En tant que maître d'œuvre,

l'ESPE définit de manière annuelle ou pluriannuelle les éléments pris en charge et en assure la mise en œuvre.

Enfin, l'installation récente d'une **Maison pour la Science en Aquitaine**, dont la mise en œuvre a été confiée à l'UB par la COMUE, vient enrichir l'offre de formation continue pour les enseignants de toute la région. Co financée par la fondation *la Main la Pâte* à partir d'un projet du PIA et fortement soutenue par l'académie des sciences, cette structure a développé dès sa première année d'existence une offre très complète de modules construits en collaboration avec les meilleurs laboratoires de recherche du site. Ce programme fait l'objet d'un conventionnement avec l'ESPE et se décline sur les différents sites. Ainsi un satellite a été implanté à Bergerac, articulé avec l'antenne ESPE de Périgueux, et formalisé par une convention entre la Fondation *la Main à la Pâte*, Canopé ALPC, la municipalité de Bergerac et la ville de Bordeaux.

2.4. La recherche

La politique de la recherche à l'ESPE a pour objectif premier de mettre en œuvre les conditions d'une articulation forte entre recherche et formation initiale et continue. Les orientations de cette politique ont été construites en prenant appui sur le COSP et le comité recherche qui en émane, et présentées en conseil d'école. Elle est centrée sur la promotion de la recherche en sciences de l'éducation, avec comme objectifs initiaux de soutenir et d'accompagner l'interdisciplinarité afin de mobiliser des équipes de recherche inter-laboratoire au service de projets éducation/formation innovants, et de développer les collaborations entre équipes de recherche et professionnels de l'éducation.

Une procédure d'appel projets a été mise en place en 2014, reposant sur des modalités d'évaluation formalisées et la définition de plusieurs domaines prioritaires : contenus, processus, situations et techniques d'enseignement et d'apprentissage ; interventions éducatives et professionnalités ; territoires de l'éducation ; évaluation des dispositifs d'éducation, de formation et d'orientation. Quatre campagnes d'appel projets ont d'ores et déjà été mises en place, permettant de soutenir une cinquantaine d'actions de recherche de natures diverses (manifestations et publications scientifiques, projets ANR, projets Erasmus+, appel à projet région Aquitaine, Horizon 2020, etc.). Toutes ces actions ont été cofinancées à minima pour moitié par les unités de recherche partenaires.

2.5. Le volet numérique

L'ESPE a obtenu l'autorisation de délivrer le C2I2E en janvier 2016. La mise en place du référentiel s'est accompagnée d'un travail sur les maquettes qui ont été organisées de manière à traduire les différentes compétences dans les contenus des enseignements. La mise en œuvre est coordonnée par une équipe de trois référents (premier et second degrés, et formation continue).

Le déploiement d'un E-portfolio a commencé cette année au niveau M1, et va se poursuivre en aval au niveau M2, puis en amont au niveau L3. Il s'accompagne d'un plan de formation des enseignants et tuteurs ESPE et terrain.

Plus généralement l'usage du numérique au sein de la formation est encouragé par la mise en place d'un pôle autour de l'ingénierie pédagogique en lien en local avec la MAPI et sur

l'académie avec la délégation académique au numérique éducatif (DANE). L'ESPE participe au Mooc Classe inversée avec CANOPE sur la plate-forme FUN et s'est engagé dans la mise en place de parcours M@gistère académiques (groupes de travail ESPE-IENA et DANE). Un forum du numérique a été initié en 2015 en lien avec les collectivités territoriales, et avec notamment comme objectifs l'installation d'une culture commune ESPE-terrain-université autour du numérique pour l'éducation, la valorisation de l'innovation pédagogique dans les projets des étudiants, des stagiaires et des formateurs. Cette dynamique a permis à l'ESPE de porter, avec la DANE et la MAPI, **le projet PERSEVERONS** (PERSERance scolaire par/avec les Objets NumériqueS) fédérant établissements scolaires, équipes universitaires, équipes de recherche, collectivités et entreprises, récemment **lauréat du programme des investissements d'avenir E-Fran**.

2.6. Les relations internationales

La politique d'internationalisation des formations de l'ESPE s'insère dans la stratégie de l'UB et de ses partenaires dans le programme IdEx : ciblage de zones géographiques prioritaires pour les partenariats structurants (pays basque, Québec, Californie), programme d'internationalisation des formations (Défi international), investissement dans les programmes européens. Cette insertion, matérialisée par la participation active de l'ESPE au Comité relations internationales de l'UB, a permis de développer un volet « éducation » dans les nombreux partenariats de l'établissement. Cela se traduit par un programme important de mobilités des étudiants se destinant aux métiers de l'éducation, à travers des séjours de courte durée intégrés à la formation, qui doit se poursuivre par un programme de séjours de plus longue durée en construction, associé à un programme d'échange de formateurs avec les universités partenaires.

3. GOUVERNANCE

Le travail initié pendant les deux premières années d'existence de l'ESPE et les premiers résultats obtenus doivent aujourd'hui permettre à l'école de prendre la pleine mesure de ses missions au sens de la Loi, en s'appuyant sur un projet pédagogique largement partagé qui donne une réelle ambition à l'offre spécifique de formation, dans un environnement de compétences attendues par la réforme en termes de recherche, d'internationalisation, de numérique et d'innovation pédagogique.

En termes de gouvernance, les leçons tirées de cette période de transition entre IUFM et ESPE ainsi que l'abandon d'une cible de rattachement à la COMUE doivent permettre de clarifier et de mieux structurer la relation entre établissements partenaires. Si la demande sollicitée est le renouvellement de l'accréditation au sein de l'université de Bordeaux, celle-ci s'inscrit dans un nouveau cadre conventionnel piloté par le rectorat et impliquant plus fortement l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des pays de l'Adour dans le pilotage de l'école, notamment à travers la **création d'un conseil des partenaires**.

3.1. Le conseil des partenaires

Il est créé un conseil des partenaires réunissant **les présidents** (ou leurs représentants) **des trois universités** impliquées (i.e. UB, UBM, UPPA) ainsi que **le recteur d'académie** qui préside le dit conseil. Ce conseil

- fixe notamment la contribution financière de chacun des partenaires sur la base d'un budget de projet pluriannuel permettant de couvrir la durée de la période accréditée ;
- s'assure de la soutenabilité financière des priorités définies en termes de formation et du respect de l'équilibre entre les différentes missions de l'école (e.g. formation initiale 1^{er} degré, formation initiale 2nd degré, formation continue, recherche, développement international, politique numérique,...) ;
- veille à l'amélioration qualitative de l'ensemble des missions portées par l'école ;
- est garant de la politique des ressources humaines
- prend acte du bilan annuel de l'école dans la perspective d'aide à son amélioration continue.

Le conseil des partenaires peut, selon l'ordre du jour, inviter le président du Conseil d'école, le directeur de l'ESPE et/ou des représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs ou BIATSS. Il respecte les prérogatives des instances de gouvernance prévues par la Loi, notamment celles du conseil d'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Une **convention quadripartite** entre les partenaires académiques et institutionnels sous la coordination du recteur d'académie permet ainsi de faciliter et de clarifier le pilotage partagé de l'école, en particulier sur le plan budgétaire. A cet égard, la création du conseil des partenaires permettra de valider le modèle économique de financement pluriannuel en adéquation avec les orientations stratégiques de la politique de formation, et ainsi faciliter le déploiement d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'ESPE et les partenaires. La convention validée par le rectorat et devant être adoptée par les différents établissements est présentée en annexe.

Dans ce contexte, et comme nous y invite l'article L 721-3, le directeur de l'école sera amené à préparer annuellement le **document d'orientation politique et budgétaire** de l'ESPE, en appui à son projet de développement. Ce rapport fera l'objet d'une présentation aux instances délibératives (CAC et CA) de l'UBM et de l'UPPA au cours du troisième trimestre de l'année civile, avant adoption par les instances d'UB.

Les modalités d'inscription des étudiants inscrits en master MEEF doivent être clarifiées et feront l'objet d'un processus d'harmonisation entre les partenaires.

3.2. Les instances de gouvernance

Les instances de gouvernance sont essentiellement les instances prévues par la Loi et jouissent pleinement de leurs prérogatives indépendamment de la mise en place du conseil des partenaires.

- La direction de l'école

Le directeur est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, sur proposition du conseil de l'école. Il anime une **équipe de direction** restreinte constituée

- outre le **directeur** lui-même,
- de deux **directeurs adjoints respectivement chargés de la formation et de la recherche**,
- de **deux directeurs-adjoints es-qualité représentant respectivement l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des pays de l'Adour**,
- d'un **représentant du recteur** de l'académie de Bordeaux.

Cette équipe associe les **directeurs des sites** et s'appuie sur huit **chargés de missions** thématiques :

- 1^{er} degré
- 2nd degré
- Relations internationales
- Formation continue et tout au long de la vie
- Production et accompagnement numériques
- Adaptation et personnel en situation de handicap
- Vie de l'école et animation sportive
- Santé.

Le directeur est assisté d'une **responsable administrative et financière** en charge de la direction des services centraux et sur les sites de formation.

- Le conseil d'école

Conformément à l'article L 721-3 du code de l'éducation, l'ESPE d'Aquitaine est administrée à parité de femmes et d'hommes par un conseil d'école dont le président est élu parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur. Sa composition est présentée en annexe.

Le conseil d'école valide l'offre de formation sur proposition de l'équipe de direction et en accord avec les orientations décidées par le conseil des partenaires afin de s'assurer que chaque partenaire ait une possibilité de contrôle sur la partie le concernant (ouverture/fermeture de parcours ou options, définition des maquettes, calendrier des formations et des examens,...); l'offre de formation est ensuite soumise aux conseils centraux pour approbation. Il adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école. Le budget de l'école est approuvé par le conseil d'administration de l'université qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil d'école ou n'est pas voté en équilibre réel. Le conseil d'école soumet au conseil d'administration de l'établissement de rattachement la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements de l'école.

Le conseil d'école vote le rapport d'activité annuel et le document d'orientation politique et budgétaire préparé par le directeur. Ces documents sont présentés aux instances délibératives des universités impliquées au cours de l'année universitaire.

Le conseil de l'école a également pour mission de piloter l'offre de formation, c'est-à-dire :

- garantir le respect du projet de formation de l'ESPE d'Aquitaine par tous les partenaires,
- organiser la cohérence territoriale des maquettes implémentées sur plusieurs sites à l'intérieur d'un même parcours,
- veiller au respect des modalités d'évaluation dans les formations afin d'assurer l'égalité de traitement sur tout le périmètre de l'ESPE d'Aquitaine,
- organiser la cohérence entre les disciplines pour ce qui concerne le tronc commun,
- organiser l'animation pédagogique,
- répartir les moyens de l'école aux formations, rendre compte de l'utilisation des moyens engagés par chaque partenaire,
- rendre compte de l'évolution de la qualité des formations portées par l'école auprès des conseils centraux des universités impliquées, du rectorat et des usagers.

- Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités formation et de recherche de l'école. Il est créé en son sein trois comités : formation initiale, formation continue et recherche. La composition de ces comités est arrêtée dans le cadre du règlement intérieur de l'école.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est constitué à parité de femmes et d'hommes ; sa composition est détaillée en annexe

- Les conseils de site

Un conseil de site est constitué dans chacun des cinq sites de formation :

- site de Dordogne,
- site de Gironde,
- site des Landes,
- site du Lot et Garonne,
- site des Pyrénées Atlantiques.

Le conseil de site est un lieu de réflexion et de concertation sur les conditions de vie et de travail au sein de chaque site. Il peut faire des propositions sur les besoins du site en matière de priorités d'équipements et de travaux à envisager. Il apporte sa contribution à la réflexion permettant la définition de la politique générale de l'école. Le COSP et le conseil d'école sont informés des demandes et des propositions émanant des conseils de site.

- La commission BIATSS

Il est créé une commission BIATSS, défini comme un organe consultatif et de réflexion qui examinera, en outre, les dossiers devant être soumis en pré-CPE.

Cette commission a pour objectif de favoriser le dialogue entre les personnels BIATSS et la direction de l'ESPE. Elle se réunit, par convocation du directeur de l'ESPE, à minima, avant

chaque séance du conseil d'école où sont abordées des questions concernant les BIATSS. A la demande du directeur, une réunion de la commission BIATSS peut être planifiée.

La commission BIATSS est composée de tous les personnels BIATSS de l'ESPE élus au Conseil d'Ecole de l'ESPE et/ou élus dans les différentes instances de l'établissement de rattachement, du directeur de l'ESPE d'Aquitaine, du responsable administratif et financier en charge de la direction des services de l'ESPE, des directeurs adjoints et d'un représentant des responsables de site choisi par ses pairs.

3.3. Le rattachement de l'ESPE à l'université de Bordeaux

Pour tenir compte de ses spécificités et des exigences propres à son développement, l'UB s'assurera que l'ESPE dispose pleinement du cadre dérogatoire offert par son statut de type L 713-9, notamment en matière de ressources humaines et budgétaires. Afin que le dialogue de gestion entre l'ESPE et l'université puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles de transparence, la démarche actuellement menée de rédaction d'un **Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)** avec certaines composantes de l'UB sera élargie, dès 2016, avec l'école et partagé avec les universités partenaires.

3.1.1 Domaine des ressources humaines

Conformément à l'article L 721-3, le directeur de l'ESPE a autorité sur l'ensemble des personnels qui y sont affectés et aucune affectation n'est prononcée sans son avis favorable. Le directeur est également amené à donner systématiquement son avis sur les contrats de travail dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'UB la répartition des emplois, après avis du conseil d'école. Enfin, l'UB s'engage à ce que soit entendu le directeur de l'ESPE par les conseils centraux de l'établissement chaque fois que la situation de l'école sera examinée.

Au delà de ces éléments de spécificité, la **campagne de gestion des emplois affectés** à l'ESPE s'inscrit dans le cadre commun défini par l'UB. Il garantit un travail itératif clair ainsi qu'un dialogue social transparent impliquant les différentes instances de l'établissement. Le Pôle ressources humaines et développement social (RHDS) met à disposition de l'ESPE des éléments de caractérisation RH qui se composent d'informations relatives au stock d'emplois, aux effectifs ainsi qu'à leur évolution. Ces documents ont pour objectif de partager avec l'ESPE des éléments de constat et sont utilisés dans la construction du projet de gestion des emplois par des échanges réguliers entre les services RH et l'ESPE. Dans une perspective de construction pluriannuelle, les départs prévisionnels à la retraite à cinq années sont également mis à disposition.

Un dialogue budgétaire se tient en septembre entre l'ESPE et la présidence d'UB, avec le concours des pôles RHDS, pilotage, patrimoine et finances et achats. Dans ce cadre, les objectifs de construction de la campagne de gestion des emplois ainsi que la déclinaison de la lettre de cadrage à l'échelle de l'ESPE sont arrêtés.

Il appartient ensuite à l'ESPE d'organiser en interne le dialogue de gestion préalable à la remontée des informations. Les réunions du Comité de Pilotage des Emplois (COPIE Emplois) associant l'ESPE sont organisées pour accompagner les travaux d'arbitrages en amont des votes du Conseil d'Ecole de l'ESPE puis par le CA d'UB.

L'accompagnement des parcours professionnels constitue également un axe majeur de réflexion auquel les personnels de l'ESPE sont fortement associés.

L'UB a mis en place au sein de son Pôle RHDS une structure composée de professionnels chargés de l'accompagnement des parcours professionnels des agents de l'université.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2015, 69 agents de l'ESPE ont participé à des actions inscrites au plan de formation de l'université (soit près d'1/4 de l'effectif total). Les principaux domaines relèvent des formations métiers (scolarité, finances, RH etc.), du parcours management et des préparations aux concours.

La fonction de conseil-mobilité-carrière a été créée au sein de l'université. Au cours des deux dernières années, 15 agents affectés à l'ESPE ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre d'une démarche de mobilité ou d'adaptation au poste de travail. La dimension de l'UB a permis de réaliser des opérations de mobilité interne et ainsi d'ajuster au mieux les compétences aux profils recherchés par l'ESPE.

En dernier lieu, le **Service santé au travail** garantit à l'ensemble des personnels, enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels, une surveillance médicale régulière. Dans un objectif de développer une meilleure qualité de vie au travail, ce service propose des actions liées à l'adaptation des postes (préventeur - ergonomes) et accompagne les personnels en difficulté médicale (médecins, et psychologue du travail). Au cours des deux dernières années, plus d'un tiers des effectifs de l'ESPE ont pu bénéficier d'une consultation.

3.1.2. Domaine financier

L'UB s'est attachée à ce que **l'ESPE dispose d'une autonomie financière renforcée** et bénéficie, comme l'ensemble des composantes à statut dérogatoire, d'un **Budget Propre Intégré (BPI)**, lui permettant un suivi et une traçabilité budgétaire particulièrement transparents et sincères de ses dépenses et de ses recettes. En outre, **son directeur est logiquement ordonnateur secondaire de droit** des dépenses et recettes et a compétence pour déléguer sa signature aux collaborateurs de son choix pour les actes à caractère financier dans les conditions qu'il identifie.

Indépendamment de son irrecevabilité sur le plan juridique, la perspective de création d'un Service à Comptabilité Distincte (SACD) évoquée par certains partenaires s'avère inopérante pour améliorer la connaissance des coûts complets d'exploitation de l'ESPE.

Néanmoins, le sujet des coûts complets étant une question importante en termes de sincérité budgétaire, celui-ci est inscrit à l'agenda des priorités de travail avec les partenaires pour 2016.

- Construction du budget

Le positionnement institutionnel de l'ESPE (comparable à celui d'un collège) se traduit budgétairement par l'existence d'une Unité Budgétaire (UB) dédiée jusqu'en 2015, et d'un Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB), dans le nouveau contexte GBCP.

L'accompagnement réalisé par l'université dans la construction du budget et le pilotage de son exécution s'effectuent à plusieurs niveaux :

- La **construction budgétaire** s'inscrit dans un processus long qui s'ouvre par le débat d'orientation budgétaire du mois de juillet. Trois rencontres formelles avec la commission des moyens permettent de répondre aux questions des membres du Conseil d'Administration présents, dont des élus issus de l'ESPE. Ces trois réunions sont positionnées à des moments stratégiques :
 - en amont du débat d'orientation budgétaire,
 - avant le vote des grandes masses répartissant la subvention pour charge de service public entre les composantes et
 - avant la présentation au vote du budget initial.

- Le **dialogue de gestion** budgétaire est organisé deux fois dans l'année avec l'ESPE et permet de suivre l'exécution de budget en cours et de préparer le budget à venir dans les meilleures conditions.
 - La première session, se déroule à mi-parcours (juin), avec comme objectif l'analyse de l'exécution et la prévision du second semestre. Ce dialogue est très opérationnel.
 - La deuxième session du mois de septembre, plus politique et stratégique, permet de partager les orientations stratégiques de l'université et de l'ESPE et de mettre en œuvre la lettre de cadrage budgétaire N+1. Ce deuxième dialogue réunit autour de l'ESPE, la gouvernance de l'université ainsi que les pôles ressources humaines, patrimoine, pilotage et aide à la stratégie et finances et achats.

- Les **réunions d'information mensuelles** sont organisées chaque mois, afin d'apporter l'essentiel des informations à caractère budgétaire et financier, comptable et du domaine des achats à l'ensemble des structures de niveau intermédiaire.

- Mise en place de plans pluriannuels d'investissement (PPI)

L'ESPE bénéficie du déploiement généralisé des plans pluriannuels d'investissement initiés par l'UB. Outils de pilotage s'appuyant sur une approche budgétaire pluriannuelle, les PPI ont vocation à servir le projet de développement de l'ESPE, en permettant un niveau d'investissement plus élevé et mieux orienté vers sa stratégie.

3.1.3. Domaine de l'appui au pilotage

Comme l'a récemment souligné le dernier rapport du HCERES, la constitution de l'UB s'est accompagnée de l'émergence d'une administration performante et fortement professionnalisée.

A cet égard, les services de **l'ESPE bénéficient de l'appui et de l'accompagnement de l'ensemble des services administratifs de l'UB**, dans une recherche d'amélioration continue du fonctionnement, d'optimisation des actes de gestion et d'harmonisation des pratiques et des calendriers. Dans ce contexte, des contacts privilégiés se sont noués avec la direction de l'ESPE. A titre d'exemple, la responsable administrative et financière de l'ESPE participe aux réunions d'information et de concertation pilotées par le directeur général des services et ses adjoints (réunion mensuelle avec l'ensemble des responsables administratifs de

composantes de niveau intermédiaire, réunion mensuelle de l'ensemble des cadres de l'université).

Le **renforcement de l'appui au pilotage**, notamment à travers une meilleure gestion des services d'enseignement mérite également d'être souligné.

4. PROJET PEDAGOGIQUE

4.1. Principes, enjeux stratégiques et axes de développement

La construction d'une offre commune de formation, partagée par les trois universités et le rectorat s'est appuyée sur les principes suivants :

- une articulation systématique entre formation, professionnalisation et recherche ;
- une alternance entre terrain professionnel et formation académique ;
- un continuum de formation allant d'une préprofessionnalisation précoce à la formation continue ;
- une intégration de l'ensemble des modalités de l'offre (présentiel, complément à distance, travail personnel de l'étudiant) ;
- un encadrement combinant les expertises universitaires, professionnelles et partenariales.

La cohérence attendue vise à répondre à la complexité des métiers de l'éducation et de la formation. Elle implique notamment une articulation entre tous les enseignements (académiques et professionnels), entre les enseignements et la mise en stage, entre la pratique et la recherche. Elle suppose le recours à des équipes plurielles et pluri-catégorielles rendant donc d'autant plus nécessaire une cohésion qui assure la mise en relation et la collaboration des différents acteurs.

Ainsi, il s'agit de définir des enjeux axes stratégiques qui doivent permettre d'unifier l'ensemble des activités de l'ESPE au service des formations, des étudiants et des équipes pédagogiques, en vue de renforcer l'identité de l'ESPE d'Aquitaine. Le principe guidant le choix des axes est animé par la volonté de donner du sens et du dynamisme à cette structure et repose nécessairement sur une cohérence de vision et de moyens.

4.1.1. Enjeux stratégiques

C'est dans cette optique que nous proposons trois enjeux axes stratégiques : le continuum de formation, l'alternance intégrative, et l'accompagnement des transitions pour les élèves, entre école et collège, collège et lycée, ou lycée et enseignement supérieur (-3 +3).

- Le continuum de formation

Il commence avec l'orientation des lycéens vers les filières du supérieur et se poursuit sur tout le cursus de formation. Il doit prendre en compte la spécificité des parcours universitaires, l'engagement de chaque étudiant dans la construction d'une professionnalité au service des publics à former, principalement des enfants et des adolescents.

Il peut aussi se décliner par l'accès aux Masters MEEF par la VAE ou la VAP, notamment comme élément de formation continue, ou par des passerelles entre différents masters des

universités. Le développement d'une offre de formation à distance et l'adossement à des ressources numériques doit être un point d'appui complémentaire à sa mise en œuvre.

Au sein de chaque mention, L'ESPE souhaite développer des **formations modulaires** destinées aux enseignants du premier degré et du second degré, aux conseillers principaux d'éducation, aux formateurs de l'ESPE et à tout étudiant désirant suivre un cursus de master sur plusieurs années et donner une nouvelle direction à leur son projet professionnels, ou souhaitant réactualiser et enrichir ses connaissances professionnelles à partir de la recherche.

- **L'alternance intégrative**

Elle touche l'ensemble des formations initiales et continues, et regroupe les objectifs suivants :

- assurer en permanence des interactions entre « savoirs théoriques » et « savoirs pratiques » pour une fertilisation croisée au sein des différents lieux de formation
- traduire les connaissances en actions et les actions en connaissances ;
- mettre l'étudiant/le stagiaire au centre du dispositif associant l'ESPE et les établissements assurant l'accueil ;
- contribuer à une représentation globale du métier visé en articulant les différents moments, lieux et modalités de la formation ;
- favoriser la connaissance et les échanges des partenaires de l'école et des environnements de formation.

Sa mise en œuvre repose sur **6 actions principales** :

- décliner la formation en s'appuyant constamment sur le **référentiel métier** et les **pratiques** de façon à articuler les contenus travaillés à l'ESPE avec les expériences de terrain ; il s'agit là de construire de véritables intersections entre la formation universitaire et la formation sur le terrain ;
- recourir à une **méthode inductive** de formation en s'adossant sur les expériences vécues par les étudiants, les fonctionnaires-stagiaires et les enseignants, et en mettant en relation les périodes et les formes de stage avec le contenu de la formation au sein de l'ESPE ;
- privilégier une **démarche réflexive par une mutualisation des expériences** : analyse par croisement des points de vue (tutorat mixte) sur les situations professionnelles vécues, mixité du mémoire à la fois mémoire de recherche et mémoire professionnel reflétant les liens établis entre les concepts de la recherche et le terrain ;
- mettre en place un **accompagnement et un suivi de qualité** fondés sur des attentes communes, un langage partagé entre les formateurs ESPE et les référents terrain, des temps de concertation dans le cadre de la formation des formateurs ;
- s'appuyer sur des équipes plurielles et pluri-catégorielles avec des **référents universitaires** et des **référents de terrain** (tuteurs) pour chaque parcours de formation qui seront les interlocuteurs privilégiés des étudiants ;
- renforcer le **rôle des établissements d'accueil** et en faire des soutiens constants à la formation des enseignants, des personnels d'éducation et des conseillers principaux d'éducation.

- L'accompagnement des transitions

Dans le cadre de la politique nationale qui donne la priorité à la fois au 1er degré, ce qui souligne l'importance de la réussite de la transition école/collège, mais également à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, le tout en mobilisant des approches interdisciplinaires, la formation se doit d'être exigeante dans la délivrance des Master MEEF attestant réellement de l'acquisition des compétences en situation.

Pour ce faire, les étudiants doivent bénéficier d'une formation solide dans toutes les disciplines et les didactiques des disciplines qui contribuent à la construction de la polyvalence, tout en incitant à la réflexion sur la « scolarisation » des disciplines. La formation des tuteurs universitaires ou de terrain, doit aller de pair avec cette ambition dans le cadre d'une démarche qualité adossée à une évaluation permanente des dispositifs au regard des nouveaux programmes.

La formation doit préparer à la spécificité des enfants et des adolescents, lesquels sont aujourd'hui davantage « connectés » en raison de la révolution numérique, modifiant de fait la nature du rapport au savoir. Cela amène à une diversité des publics « élèves » à l'école, la formation devant aider à comprendre les voies par lesquelles les élèves, notamment du primaire, entrent dans les apprentissages, les obstacles qu'ils y rencontrent. Elle doit permettre l'identification de processus ou d'environnements propres à lever ces obstacles, notamment par des approches transversales permettant de redonner du sens aux apprentissages.

La formation doit également mobiliser des **savoirs scientifiques « pour enseigner »** permettant d'acquérir des outils de compréhension de l'école, de son évolution, de ses environnements, des contextes institutionnels et des valeurs liées à l'engagement dans l'action éducative auprès de jeunes publics. Elle doit permettre de repérer et d'analyser les contextes et les dynamiques des établissements scolaires et des institutions éducatives.

Les étudiants du premier degré doivent être en mesure d'intervenir aisément de la maternelle au cycle 3, tout en connaissant le collège, son fonctionnement et ses enjeux afin d'en faciliter la transition (et réciproquement pour les étudiants du second degré). Seront promus les éléments de culture commune acquis à la fois à l'ESPE mais également sur le terrain (participation à des conseils d'école pour le premier degré, à des conseils pédagogiques ou d'administration pour le second degré, participation à des cours dans les différents cycles en PRAC pour le premier degré, promotion des établissements comme lieux de formation au-delà de l'espace « classe »).

Les modalités de stage doivent être de véritables supports à cette démarche qualité, tant sur le plan organisationnel (proximité du lieu de formation, conventionnement avec des établissements formateurs) que fonctionnel, en permettant d'expérimenter des dispositifs de formation adossés au stage. Afin de tirer le meilleur bénéfice possible de l'alternance, l'entrée dans le stage doit pouvoir être progressive afin d'optimiser les enjeux liés à l'alternance et en considérant que les stagiaires n'en restent pas moins des apprenants. Les mises en stage en binôme sur une même classe facilitent cela dans le cadre du premier degré.

4.1.2. Axes de développement

- La formation des enseignants des enseignants-chercheurs et des formateurs du supérieur

Cet axe vise à développer des actions de formation de formateurs ou futurs formateurs leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences pédagogiques et la maîtrise de nouveaux outils. Le public concerné inclut les enseignants au sens large des universités, les tuteurs et les formateurs de l'ESPE, les doctorants en formation initiale dans le cadre de leur mission complémentaire d'enseignement. Parmi les objectifs spécifiques visés, une attention particulière sera portée sur

- la contribution à la réussite des étudiants dans l'acquisition des compétences professionnelles concrétisée par l'obtention du concours et la titularisation ;
- l'accompagnement des enseignants dans l'évolution des pratiques (nouveaux publics, approche par compétences, professionnalisation, alternance, formation tout au long de la vie, utilisation de nouveaux outils TICE, démarche qualité, évaluation,...) ;
- le développement de l'innovation en matière pédagogique ;
- l'intégration des technologies de l'information, des dispositifs et des ressources numériques dans l'offre de formation ;
- la mise en place des processus de communication, de diffusion et de veille pédagogique
- les modes de valorisation de l'activité de formation engagée ;
- la mise en œuvre d'une pédagogie numérique universitaire en établissant des liens entre les formations du second degré et celles du supérieur, où les dispositifs numériques et technologiques (FOAD notamment) auront une place de choix.

- La recherche sur les questions d'enseignement, d'éducation et de formation

Dans la perspective d'une valorisation de la recherche et de la diffusion scientifique, l'ESPE poursuivra un projet ambitieux de promotion de la recherche sur l'éducation impliquant toutes les catégories de personnel enseignant de l'ESPE. Les domaines de développement des connaissances prioritaires auront vocation à se déployer sous différentes formes : appels à projets, internationalisation, diffusion, sensibilisation, promotion de l'interface avec le monde professionnel.

Il s'agira globalement de contribuer au développement et à l'organisation de la recherche en éducation à l'ESPE en fédérant les équipes concernées ou en s'appuyant sur leur complémentarité, à partir de thématiques partagées, en lien avec les formations dispensées à l'ESPE. Cette ambition a vocation à engager dans la démarche toutes les équipes traitant de thématiques liées à l'éducation et à la formation et reposera sur les 3 principes suivants :

- organiser la **collaboration entre les équipes de recherche** ;
- impliquer des **équipes pluri-catégorielles** (enseignants-chercheurs et enseignants des UFR et de l'ESPE, formateurs de terrain, personnels d'encadrement) en enrichissant mutuellement la recherche fondamentale et la recherche-action ;
- assurer la **diffusion des travaux** (cycles de conférences, colloques, alimentation d'une banque de ressources,...).

La constitution d'équipes pédagogiques associant des **professionnels** du terrain (PEMF, PFA, IEN, IA IPR, etc.) sera favorisée conjointement par l'ESPE et le rectorat, permettant la coopération entre les professionnels et les formateurs de l'ESPE et des 3 universités partenaires afin de développer des programmes de recherche sur les pratiques

pédagogiques. Les modalités de tutorat, visites et encadrement du mémoire peuvent contribuer à initier cette dynamique.

Ces ambitions seront soutenues par une **politique d'orientation stratégique de la recherche sur l'éducation** prévoyant des éléments de cadrage (axes prioritaires connus de l'ensemble de la communauté scientifique) et une formalisation des procédures de soumission, d'évaluation et de suivi des projets par le comité recherche du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Quatre domaines sont aujourd'hui identifiés comme prioritaires et donneront lieu à deux appels à projets par an (novembre et février) :

- *Contenus, processus et techniques d'enseignement et d'apprentissage*
- *Interventions et professionnalités éducatives*
- *Territoires de l'éducation*
- *Evaluation des dispositifs d'éducation et de formation.*

Ces **appels à projets thématiques** seront complétés par un **appel à projet « blanc »** hors thématiques prioritaires.

Un bilan biannuel des appels d'offre dans chaque axe sera établi, de manière à laisser le temps d'appréciation nécessaire à un bilan et une réorientation éventuelle des priorités.

Parallèlement, il est souligné la nécessité d'une **fonction de veille, de prospection et d'accompagnement** visant à suivre les domaines priorisés et leur fonctionnement (après stabilisation à 2 ans) afin de les faire évoluer en fonction des résultats obtenus et d'éventuelles émergences. Cette fonction de veille stratégique se déploiera en lien étroit avec la politique d'orientation stratégique de la recherche de l'ESPE. L'ensemble de la mission de veille et de **diffusion**, assurée par le comité recherche du COSP, sera nourri par le soutien logistique du Centre de Ressources Documentaires (CRD) de l'ESPE, dans un souci de mise en synergie des ressources de l'école.

- Le développement à l'international

Dans le contexte actuel, marqué par la mondialisation et par la crise du système éducatif français, la politique de développement international de la formation des enseignants apparaît fondamentale, non seulement pour inscrire les futurs enseignants et les futurs élèves dans la réalité d'un monde en cours de décloisonnement, mais aussi pour faire évoluer les pratiques. Le témoignage des étudiants partis en mobilité montre que leur regard sur l'enseignement change et que leurs perspectives s'ouvrent. On peut supposer qu'ils seront des acteurs de l'innovation une fois en poste. En ce sens, **l'internationalisation de la formation paraît être un levier de première importance pour réformer l'école.**

Il s'agit aussi d'un levier pour accroître le rayonnement de la France dans le monde de l'éducation. L'internationalisation des formations aux métiers en lien avec l'éducation (enseignement mais aussi recherche) permettra d'augmenter dans le monde le nombre de futurs enseignants familiarisés avec la culture française et plus spécifiquement, avec les recherches françaises en lien avec l'éducation. Ce vivier d'étudiants étrangers existe, mais en l'absence actuelle de formations adaptées, notamment du point de vue linguistique, il est capté par d'autres pays. L'Aquitaine, du fait de son patrimoine naturel et historique et de son image de marque, possède une forte attractivité et constitue un territoire

particulièrement opportun pour développer une offre internationale de formation aux métiers de l'éducation.

Les **objectifs de politique internationale** sont de cinq ordres :

- développer la **mobilité internationale**, entrante et sortante, des étudiants et des formateurs ;
- développer l'**internationalisation à domicile**, en incluant dans la formation des étudiants des modules faisant intervenir des professeurs invités et/ou mobilisant une langue étrangère, principalement l'anglais, comme medium d'enseignement ; l'usage des nouvelles technologies (réseaux sociaux) permet de développer l'internationalisation tout en restant en Aquitaine ;
- développer des **formations internationales** (masters conjoints) avec des partenaires stratégiquement choisis en raison de leur complémentarité avec l'ESPE d'Aquitaine (Université de Keele au Royaume-Uni, Université du pays Basque) ;
- développer l'**employabilité** des étudiants ayant suivi le master à l'ESPE d'Aquitaine, notamment ceux qui n'obtiennent pas le concours, en créant des partenariats avec des institutions qui cherchent des jeunes diplômés en éducation français (partenariats en cours d'exploration avec l'État de l'Utah aux États-Unis) ;
- répondre, en coopération avec d'autres partenaires, à des **appels d'offre européens** et internationaux.

Un programme pilote de **parcours européen et international de formation de formateurs**

L'option de la mention PIF Formation de formateurs à l'international accompagne le développement de compétences d'éducateur et de formateur engagés dans des parcours de mobilité internationale et de formation des jeunes et des adultes.

La formation relève ces enjeux de formation à travers trois leviers d'action : l'internationalisation des formations, la mobilité des formateurs et des formés, les dispositifs de formation innovants. La formation accueille des étudiants français et étrangers et vise à développer les compétences internationales -y compris linguistiques- des formés en leur ouvrant l'accès à un monde de la formation globalisé.

Cette option prend appui sur l'expertise scientifique et professionnelle d'une équipe d'experts et de formateurs internationaux. Cette exigence scientifique associée aux expertises professionnelles mobilisées permet de développer l'ingénierie des systèmes et dispositifs de formation au niveau international.

La formation s'appuie sur un dispositif hybride, dispensée pour partie en présentiel sur le site de l'ESPE et pour partie à distance par l'intermédiaire d'une plate-forme numérique de formation : (constitution de ressources, activités, exercices conçus par une équipe d'auteurs concepteurs experts du domaine ; classes virtuelle, forum et séminaire FOAD).

Le bilan et les évaluations des premières actions internationales incitent à prolonger les expériences de mobilité et à ouvrir leur éventail.

Le bilan effectué en fin de contrat auprès des étudiants bénéficiaires de la mobilité internationale montre que cette expérience est déterminante dans leur cursus de formation : au-delà de l'expérience humaine souvent très forte, ils découvrent un autre

système éducatif qui leur permet de mettre en perspective l'école française et d'y importer des pratiques alternatives ou complémentaires. Cela suscite chez beaucoup le désir d'innover, d'inclure une dimension internationale dans leur pratique de l'enseignement en France (jumelages, correspondances) et/ou de faire une partie de leur carrière à l'étranger. Dans un contexte de mondialisation, cette expérience permet aux bénéficiaires une expérience positive et profitable d'internationalisation.

Trois types d'actions seront proposés :

- permettre à de nouveaux publics inscrits administrativement à l'ESPE d'Aquitaine d'en bénéficier : étudiants en mention documentation, en mention PLP, ou en mention PLC notamment ;
- proposer de nouvelles destinations de stages aux étudiants ;
- expérimenter de nouveaux formats de mobilité.

Il s'agit en particulier de permettre aux étudiants M2 ayant échoué au concours du CRPE de partir un semestre entier (si leur projet professionnel n'est pas orienté vers la réussite du CRPE).

Il s'agit aussi de permettre des mobilités d'une semaine dans le cadre de l'UE recherche, notamment à travers un partenariat avec des institutions étrangères homologues de l'ESPE (facultés d'éducation et hautes écoles pédagogiques).

Il s'agit enfin de permettre aux étudiants M2 ayant réussi le concours, et ayant donc le statut de fonctionnaire stagiaire, de pouvoir faire leur année de stage à l'étranger. Un gros travail a d'ores et déjà été entrepris en partenariat avec l'employeur (le Rectorat), le lycée français de Bilbao et la faculté d'éducation de l'Université du Pays Basque pour avancer dans ce projet. Reste, pour le finaliser, à trouver les cadres juridiques satisfaisants pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Les projets ERASMUS mundus et ERASMUS +, des partenariats bilatéraux conclus à l'échelle nationale mais déclinés dans différentes ESPE (Accord éducatif entre la France et le Mexique par exemple) conduiront l'ESPE à accueillir pour des séjours courts (une ou deux semaines) ou longs (d'un semestre à une année et demie) de plus en plus d'étudiants ou d'enseignants venus de l'étranger. Ce travail d'accueil nécessite un investissement important, pour la confection de programmes « sur-mesure », en fonction des projets de nos hôtes et de ceux de leur institution d'origine. Cela doit permettre que le séjour soit humainement et pédagogiquement enrichissant. Personnels administratifs et personnels formateurs de l'ESPE coopéreront pour assurer la réussite de ces expériences d'accueil auxquelles il faut ajouter la réception ou la rencontre de représentants institutionnels et d'homologues académiques.

Un master conjoint, co-porté par l'Université de Bordeaux et l'université de Keele (Royaume-Uni), sera mis en place à l'ESPE d'Aquitaine, plus spécifiquement sur le site de Périgueux. Il permettra aux étudiants qui le suivent d'obtenir une co-diplomation et de pouvoir enseigner au Royaume-Uni et dans d'autres pays.

Tout en gardant son autonomie, le pôle Relations internationales de l'ESPE a cherché à pleinement s'inscrire dans la politique relations internationales menée à l'échelle de son université de rattachement, l'université de Bordeaux. Une coopération étroite s'est établie au sujet du traitement administratif et financier des échanges ERASMUS, qu'il s'agisse des

personnels académiques ou des étudiants. L'ESPE inscrit sa stratégie de développement international au sein de la stratégie développée par l'Université de Bordeaux, en ciblant des zones prioritaires (Californie, Québec, Pays Basque espagnol). L'ESPE s'inscrit par ailleurs dans le programme d'internationalisation des formations porté à l'échelle de l'UB (Défi internationalisation). La formation des formateurs finalisée vers la capacité à donner des cours en anglais sera poursuivie et un parcours européen et international de formation de formateurs intègrera la mention PIF, permettant d'attirer des étudiants internationaux voulant se former en matière d'éducation et de formation.

4.1.3. La préprofessionnalisation

Inscrits dans la partie amont du continuum de formation, les enseignements de préprofessionnalisation privilégient une approche progressive de l'exercice des métiers de l'enseignement et de l'éducation tout en apportant de la cohérence et de la visibilité dans le lien entre l'ESPE d'Aquitaine et les Universités partenaires.

- La sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation en Licence.

Dans le cadre de la future offre de formation en Licence (2016-2020), cette sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation sera déclinée selon des modalités spécifiques définies par les UF ou UFR (UE fondamentales au sein de parcours « enseignement », UE optionnelles, PPE).

Au-delà de ces configurations potentiellement différentes et forts de l'expérience accumulée lors du précédent quinquennal, les enseignements de préprofessionnalisation s'articulent autour d'un certain nombre de points communs apparaissant comme essentiels à la formation des étudiants.

- Des éléments contextualisés sur l'exercice du métier d'enseignant (éthique, principes et enjeux de la laïcité, connaissance du système éducatif, réussite scolaire et sociologie des inégalités,...).
- Un ou plusieurs stages d'observation en établissement scolaire et leur accompagnement amont et aval (connaissance des programmes, gestes professionnels, gestion de l'hétérogénéité des publics, analyse de pratiques pédagogiques,...). Sous réserve de moyens suffisants, l'ESPE proposera un module complémentaire (libre et non crédité en ECTS) sur une base de 40 heures TD afin de palier d'éventuelles carences au niveau des parcours de Licence Cette formation permet aux étudiants de commencer à développer des compétences (connaissances, attitudes, capacités) dans différents domaines de l'éducation tels que les sciences de l'éducation, la sociologie, la psychologie, la pédagogie et la didactique des disciplines dès la licence tout en confortant leur choix d'orientation.

- Le développement de partenariat avec des licences pluridisciplinaires ou thématiques permettant une poursuite d'étude vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et la formation

Une licence pluridisciplinaire (UBM) permettant une poursuite d'étude vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation est habilitée ; L'UPPA propose aussi des parcours orientés vers le professorat des écoles : parcours Concours Publics au sein de la

licence MIASHS, parcours Pluriel au sein de la licence d'Anglais. Ces formations sont construites à partir de blocs liés aux domaines disciplinaires, didactiques, pédagogiques, de mises en situation, de la médiation humaine et des savoirs.

De nombreux départements des Universités partenaires ont construit des offres modulaires dès la L2. Outre l'enjeu de découvrir suffisamment tôt l'organisation de l'éducation nationale et le métier d'enseignant, ces modules ont pour vocation de conforter le choix d'engagement des étudiants, de faciliter leur intégration en Master MEEF et leur réussite aux concours de l'enseignement

L'obtention d'une licence pluridisciplinaire, des UE de préprofessionnalisation dans le cadre des parcours de licence, le module complémentaire de 40h, donnera lieu à une bonification pour l'entrée en M1 mention premier degré sur le site départemental choisi prioritairement par l'étudiant.

4.2. L'organisation de l'offre de formation

4.2.1. Les principes des mentions et parcours MEEF : une conception autour d'éléments transversaux

L'ESPE propose quatre mentions de MEEF, Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, suivant le cadrage demandé au niveau national :

- **MEEF mention « 1er degré »** : préparation au métier de professeur des écoles. Ce parcours s'accompagnera d'une variante possible sur le site de Pau : un parcours immersif basque en partenariat avec les masters basques de l'UPPA et l'UBM ;
- **MEEF mention « 2nd degré »** : préparation au métier d'enseignant dans le secondaire, cette formation est déclinée par parcours en fonction des disciplines et des contextes d'enseignement du métier (PLC, PLP, PLT, Doc) ;
- **MEEF mention « Encadrement éducatif »** incluant la préparation aux métiers de CPE ;
- **MEEF mention « Pratiques et ingénierie de la formation »** : au cœur du projet de l'ESPE, elle contribue au développement et à la professionnalisation des métiers de la formation et de l'éducation, dans les domaines de l'ingénierie de la formation et de la formation de formateurs. Ce domaine spécifique est celui de la conception, de l'expertise et de la conduite d'actions et d'interventions auprès de publics professionnels ou dans des missions d'éducation et de formation, de coordination de projets dans différents domaines : formation initiale et continue des enseignants, personnels d'éducation et CPE, insertion ou accompagnement éducatif ou /et social. Elle s'appuie sur la dynamique d'une alternance intégrative.

Son domaine fonctionnel est celui de la qualification et de la diplomation à travers une formation universitaire, articulant recherche et compétences professionnelles. La mention propose des parcours de deuxième année de Master s'adressant aux étudiants de formation initiale sur projet professionnel (déjà titulaires d'un M1), ainsi qu'aux professionnels de ces métiers souhaitant développer leurs compétences professionnelles en formation continue (associée à une configuration VAE-VAP). En complémentarité avec les

universités d'Aquitaine et les différents acteurs de la recherche, elle contribue à l'évolution des missions de formation de l'ESPE associées à l'Université et à l'éducation nationale dans sa spécificité professionnelle. En liaison avec les différents milieux professionnels, la formation continue et le plan académique de formation (P.A.F.), elle contribue à la professionnalisation des intervenants et des opérateurs de la formation, associée à une internationalisation des formations.

- Les compétences transversales communes aux parcours sont les suivantes :

- *Ingénierie et management de la formation : conception, dispositifs et analyse de l'activité professionnelle*
- *Formation à /par la recherche*
- *Conseil et accompagnement des formations en alternance*
- *Développement professionnel et innovation*
- *Ingénierie des pratiques numériques*
- *Analyse des professions de la formation*
- *Politiques d'éducation et de formation*
- *Internationalisation des formations*
- *Postures éthiques et métiers de l'humain.*

- L'offre de formation de la mention PIF

Elle s'organise autour d'un socle commun d'ingénierie de la formation et des 3 blocs du MEEF adaptés aux publics et aux contextes d'exercice. Quatre parcours sont proposés auxquels sont associées des options :

1. Conseil et intervention en formation

- Option 1. Métier de formateur, accompagnement
- Option 2. Formation de formateurs à l'international (parcours adapté, en partie e-learning)
- Option 3. Altérités et Accompagnements éducatifs particuliers

2. Innovations et didactiques

- Option 1. Mathématiques et des sciences
- Option 2. Langues vivantes
- Option 3. Français et Lettres
- Option 4. EPS
- Option 5. Technologie et sciences de l'ingénierie

3. Pilotage de projets éducatifs

- Option 1. Pilotage de projets éducatifs au local et à l'international
- Option 2. Projets dans le monde associatif
- Option 3. Eduquer, former à la transition écologique et au développement durable

4. Médiations et médiatisations de savoirs

- Option 1. Documentation et Edition numériques
- Option 2. Médiations culturelles et patrimoniales

4.2.2. Principes des formations en MEEF 1

En première année de MEEF, les étudiants doivent se former au métier (en s'appuyant notamment sur des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les établissements) ; cette formation doit être validée dans le cadre plus large de leur année universitaire, où leur niveau de maîtrise disciplinaire (à entendre dans son acception la plus extensive, de la monovalence à la polyvalence) doit également être vérifié. Enfin, les étudiants passent, durant cette année, l'intégralité des épreuves des concours. Ces concours reposent sur « l'appréciation des compétences scientifiques et professionnelles en cours d'acquisition », puisque la formation n'est pas achevée.

Ces trois exigences ont plusieurs conséquences sur l'organisation du MEEF 1 :

- la formation doit permettre d'asseoir la maîtrise des contenus disciplinaires afin que les étudiants, pour certains d'entre eux (qui n'ont pas connu d'expérience de préprofessionnalisation), commencent, et pour d'autres (qui ont notamment suivi des dispositifs de préprofessionnalisation au cours de leur licence), poursuivent leur formation professionnelle ; cette formation sera achevée en MEEF 2, dans une situation où le lauréat du concours sera en alternance, assurant un mi-temps en responsabilité dans un EPLE ;
- la formation est nécessairement articulée pour partie à la définition des épreuves de concours, auxquelles elle constitue une préparation, même si l'objet principal du master est la formation à un métier dans le cadre du référentiel de compétences professionnelles ;
- elle doit répondre aux exigences de l'employeur (vérification de la maîtrise du corpus de savoirs, aptitudes, connaissances professionnelles, culture numérique et culture professionnelle commune) ;
- elle doit permettre de valider par des crédits spécifiques une langue vivante au moins et les compétences liées à la culture numérique et aux TICE, selon les exigences ministérielles liées à la titularisation des personnels de l'Éducation Nationale. Au-delà, les formations en langue vivante et en TICE, incluses dans les parcours de MEEF (et amorcées en Licence), doivent permettre à l'étudiant de se préparer aux certifications CLES 2 et C2i2e : si ces dernières ne sont plus requises pour sa titularisation dans l'Éducation Nationale, elles sont cependant un élément de valorisation dans son parcours professionnel ;
- le temps présentiel étudiant doit tenir compte du temps total de travail, qui inclut également le travail à distance en général (travail personnel, suivi à distance via des outils numériques, etc.), les périodes de mise en situation professionnelle et les périodes de concours.

4.2.3. Principes des formations en MEEF 2

En seconde année de MEEF, les étudiants lauréats des concours sont des fonctionnaires stagiaires à mi-temps dans les établissements ou les écoles. Dans ce cas, le MEEF 2 est une formation en alternance, encadrée sur les différents sites de mise en situation professionnelle par des tuteurs professionnels formés (formation de formateurs à mettre en

place conjointement avec les services rectoraux pour le 2nd degré, le vivier de tuteurs formés existant déjà pour le 1er degré) et par les équipes pédagogiques des EPLE d'affectation et fait l'objet de visites sur site par les formateurs universitaires : 2 a minima – (1 visite conseil et 1 visite évaluative) – et 4 au maximum selon les besoins de l'étudiant(e). Les éléments de formation en présentiel qui sont dispensés parallèlement sur les sites de l'ESPE permettent au fonctionnaire stagiaire d'approfondir et d'analyser ses compétences professionnelles, sur les plans disciplinaires et des modalités d'apprentissage, sur le plan de ses connaissances du contexte d'exercice du métier et ce, grâce à des temps communs de préparation, de retour et d'analyse sur ses expériences professionnelles.

Ce contexte a donc des conséquences majeures sur les modalités de formation et d'encadrement :

- Une part non négligeable de la formation (1/3 environ) doit être assurée par les professionnels de terrain : en particulier lors du stage mais aussi au sein même de chaque UE des mentions et des parcours ainsi que lors des journées d'accueil qui seront assurées par le rectorat, les personnels de direction et les professionnels de la formation qui ont donc naturellement leur place au sein d'équipes pédagogiques par essence pluri-catégorielles.
- Au-delà de cette intervention des professionnels de terrain, l'accompagnement et la formation du fonctionnaire stagiaire, dans sa première année de métier, se font dans l'ensemble des UE du MEEF 2, bien au-delà de la seule UE « suivi et accompagnement de stage » qui est spécifiquement dévolue au suivi et au développement d'un travail réflexif sur le stage. De plus, on veillera à prendre en compte la dimension « analyse des pratiques » des fonctionnaires stagiaires au sein de chaque UE. Ce temps d'AP permettra de construire les contenus magistraux et les travaux dirigés en s'appuyant systématiquement sur l'expérience, des fonctionnaires stagiaires en situation professionnelle.
- Du fait des conditions du stage à mi-temps, le temps présentiel du fonctionnaire stagiaire sur les lieux de formation est nécessairement réduit (cf. ci-dessous sur les volumes horaires) d'où le développement du tutorat et des pratiques en distanciel dans une logique de formation hybride. Dans le même temps, et tout en occupant un support à mi-temps, les modalités de stage pourraient être différenciées en cours d'année, notamment en cas d'appariement de stagiaires sur une classe, afin de permettre à la fois des expérimentations par site de formation mais surtout de dégager du temps tant pour la maturation du travail réflexif que d'opportunités pour s'éprouver auprès d'autres cycles.

La situation des étudiants de MEEF 2 non lauréats des concours est différente. Que l'étudiant soit lauréat (fonctionnaire stagiaire) ou non, il doit cependant bénéficier d'une formation professionnalisante avec une part importante de mise en situation professionnelle : le recrutement sur concours (ou non) ne doit pas avoir d'incidence sur la formation aux métiers visés par le projet professionnel, tout au plus, il peut conduire l'étudiant à le redéfinir (d'où l'importance des entretiens en fin de MEEF 1 pour cette population étudiante et des éléments d'information préalable, dispensés dès la Licence).

L'étudiant non-lauréat qui persiste dans son projet professionnel a donc la possibilité de suivre une formation identique à celle des étudiants fonctionnaires stagiaires. Il bénéficiera de modules complémentaires, permettant de préparer à nouveau le concours, complément fondé sur une mutualisation d'enseignements de MEEF 1.

Il s'agira donc de renforcer l'acquisition de leurs compétences professionnelles par un accompagnement des différentes formes de mise en situation professionnelle qu'ils suivront.

L'ESPE doit chercher à développer un réseau de mise en situation professionnelle (dans différents contextes : EN, ESR, CAPE et autres milieux associatifs) pour assurer une formation professionnelle de qualité déclinable selon les modalités de l'alternance.

Ces dispositifs ne constituent cependant pas le seul devenir possible de l'étudiant non lauréat à l'issue du MEEF 1 : pour le cas où il désire se réorienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation, des passerelles lui seront proposées, dans le cadre d'une procédure d'information et d'orientation, notamment une possibilité d'accès aux autres Masters offerts au sein des universités et qui forment à une diversité de métiers liés à l'enseignement, l'éducation, la formation ou l'ingénierie numérique ou pédagogique.

4.2.4. Les grands domaines ou « blocs » en relation étroite avec le stage et l'objectif de professionnalisation :

- Ces « blocs » structurent les compétences professionnelles visées

Les maquettes de mentions tiennent nécessairement compte des spécificités des métiers mais avant toutes choses elles s'articulent autour de blocs à l'identité commune : ces blocs ne font pas partie à proprement parler des maquettes et n'en constituent pas les unités de base, mais se conçoivent comme des ensembles de compétences à acquérir dans le cadre des MEEF.

- Le bloc « dynamique des apprentissages » concerne les éléments « disciplinaire » et « didactique », qui sont étroitement interdépendants. Il articule la maîtrise des savoirs disciplinaires, leur mise en perspective historique et épistémologique. Le guide des études détaillera les contenus pour chaque parcours, notamment la relation aux éléments méthodologiques (travail personnel) et numériques.

- Le bloc « Méthodologie / Stage / Mémoire s'articule autour d'une initiation aux méthodes, problématiques et pratiques de recherche en tant qu'elles assurent et enrichissent les pratiques professionnelles de l'enseignant ou du CPE. Ce bloc est donc particulièrement lié à la mise en situation professionnelle qui recouvre non seulement les différents types de stage effectués au cours du MEEF, mais aussi leur accompagnement participant à la formation : préparation, retour, analyse et évaluation, notamment par des professionnels de terrain.

- Le bloc « Environnement éducatif » rassemble les compétences liées au cadre éducatif en général (qu'il s'agisse des institutions scolaires comme des connaissances relatives aux environnements spécifiques et aux processus d'apprentissage en général, pour ne citer que

quelques exemples). Il est le lieu privilégié du partage et de la mise en place d'une culture commune à l'ensemble des acteurs de l'Éducation Nationale.

- Développer des compétences

Les compétences professionnelles visées peuvent être différemment mises en œuvre d'une mention à l'autre, le guide des études doit le préciser :

- Dans l'ensemble des mentions, les blocs articulent des contenus fongibles et ne peuvent se concevoir de manière cloisonnée. Si la formation à l'enseignement dans le secondaire nécessite une maîtrise approfondie des disciplines qui peut expliquer des temps réservés et identifiés au seul bloc « dynamique des apprentissages », ceux-ci restent limités. Dans le cas particulier de la mention « 1er degré », l'articulation des disciplines à leurs situations d'apprentissage scolaire est particulièrement forte et structure la maquette de manière originale puisque formation disciplinaire et didactique sont envisagées de manière non isolée dans chacun des cinq domaines d'enseignement.

- Dans la mention « Encadrement éducatif », la préparation au métier de CPE a une identité quelque peu différente des autres métiers visés, dans la mesure où le CPE est précisément professionnel, dans l'ensemble de sa pratique et du contexte d'exercice du métier. La notion de « discipline » au bloc « dynamique des apprentissages » est donc conçue en respectant cette spécificité, le bloc étant consacré à des connaissances plus approfondies et plus larges à la fois du système éducatif. Il s'adosse à des connaissances dans leur application à la pratique du métier de CPE.

- La mention « Pratiques et ingénierie de la formation », enfin, présente un panel de parcours différents, dans un cadre qui fera l'objet d'une homogénéisation autour d'un socle commun sur l'ingénierie de la formation (droit du travail, GRH, environnement institutionnel). La cartographie actuelle de ces formations sera affinée et homogénéisée.

En raison de l'interdépendance et de la porosité de ces ensembles de compétences, ces blocs ne recouvrent pas nécessairement l'architecture des UE, unités d'enseignement telles qu'elles sont définies dans le cadre du processus LMD, et auxquelles sont affectés des ECTS. Un bloc peut en effet être constitué d'une ou plusieurs UE ; à l'inverse, une UE peut recouvrir des compétences de plusieurs blocs. En revanche, chaque UE peut être découpée en ECUE, éléments constitutifs, qui en précisent les contenus, avec leurs modalités et crédits spécifiques. Ces entités sont mutuellement compensables dans le cadre des UE à l'exception de la mention MEEF 1er degré où l'obtention d'une note inférieure à 08/20 dans un ECUE ne permettra pas la compensation au sein de l'UE concernée. Cette proposition vise à garantir à l'employeur une formation exigeante, sans décalage qualitatif trop marqué entre l'ensemble des disciplines constitutives de la polyvalence.

4.2.5. Les modalités d'évaluation des étudiants

- **Un calendrier commun sera** harmonisé entre les différents sites de l'UB, UBM et UPPA. Un **calendrier pédagogique identique** sera établi pour tous les MEEF d'une même mention sur l'ensemble des sites : reprise des cours, dates des interruptions pédagogiques, sessions

d'examens, jurys. La reprise des cours se fera au plus tard pour l'ensemble des MEEF la deuxième semaine de septembre.

- **L'organisation des épreuves de validation du diplôme** s'appuiera sur des sessions d'examen et jurys semestriels.

Deux modalités d'évaluation de contrôle des connaissances et compétences seront appliquées :

- le contrôle continu reposant sur un minimum de deux évaluations (quelle qu'en soit la forme) ; ces évaluations se déroulent dans le cadre du TD ;
- le contrôle terminal reposant sur une évaluation (quelle qu'en soit la forme) ; cette évaluation a lieu pendant la session d'examen ; sous la forme d'un sujet de synthèse, une épreuve peut valider les différents apports des éléments constitutifs d'une UE.

Les contrôles de connaissances pourront être organisés tous les jours ouvrables des périodes d'enseignement ou de sessions terminales d'examens. Si besoin, les sessions d'examens seront organisées de façon massées, selon le calendrier universitaire voté par le conseil d'école de l'ESPE et validé par les CFVU des établissements partenaires.

La nécessité de valider des compétences professionnelles pourra se traduire par des MCC spécifiant des notes planchers ou la non compensation de certaines UE. Ces choix seront à valider par le CE sur proposition des équipes pédagogiques.

Les sessions d'examens seront inscrites au calendrier universitaire voté pour chaque mention.

Un jury académique de mention se réunira semestriellement à l'issue de chaque session d'examen de semestre. Au semestre 2 le jury se prononcera sur la validation de l'année.

4.2.6. Les passerelles entre masters

Les dispositifs liés à la réorientation des étudiants non lauréats à l'issue du MEEF 1 qui modifient leur projet professionnel sont essentiels pour ne pas maintenir des étudiants dans une situation d'échec. Ils peuvent également contribuer à diversifier les viviers étudiants.

Les Universités d'Aquitaine ont une offre de formation riche pour différents métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation ou de l'ingénierie numérique ou pédagogique vers lesquels les étudiants issus du MEEF 1 désirant se réorienter pourront accéder via des passerelles (à définir avec les universités).

Pour que ces dispositifs soient effectifs, il est tout à fait important de communiquer sur les formations et sur les passerelles possibles entre les formations. Pour cela, en sus des journées portes ouvertes et de la participation aux salons qui sont des événements annuels, des actions spécifiques destinées à se placer au plus près des demandes ou des besoins des étudiants devront être pensées par les universités. Les actions suivantes seront ainsi proposées dans ce cadre :

- modules d'information et de sensibilisation aux métiers de l'éducation et de la formation : ouverts en L, en M1 et M2 en lien avec les SUAIO des établissements partenaires de l'ESPE ;

- modules d'information aux autres concours qui débouchent sur des fonctions éducatives, dans les collectivités territoriales, les associations, les autres ministères (par exemple pour un accès aux concours de la protection judiciaire de la jeunesse – PJJ, de l'IRTS...);
- compléments non diplômants à la formation : par des ateliers thématiques, pour accompagner les personnes dans la définition de leur projet professionnel (démarche bilan de compétences, élaboration d'un portefeuille d'expériences et de compétences, étude du marché, outils méthodologiques,...).

4.2.7. Les UE de culture commune

- Une UE de culture commune, transversale à toutes les mentions est au cœur du tronc commun.

Elle construit auprès des étudiants du Master les deux facettes de la posture professionnelle attendue : être acteur du service public d'éducation et connaître l'élève et les processus d'apprentissage et d'éducation. Elle apporte ainsi tout au long des 4 semestres du master une formation progressive et itérative sur les enjeux des métiers de l'enseignement et de l'éducation, la compréhension de son contexte, la construction de capacités d'ajustement du futur titulaire à ses conditions d'enseignement.

Elle propose sur une ventilation régulière de 24h par semestre des cours magistraux et des travaux dirigés, soit en inter-mention (trois mentions ensemble), soit de manière déclinée en mention ou parcours, de façon à répondre au plus près aux réalités des enjeux spécifiques de chacun. Cette formation prend en compte les principales étapes du master : épreuves écrites et orales du concours, stagiarisation et pré-titularisation, mémoire de recherche, C2i2e,...

Les entrées formatives, au nombre d'une vingtaine, sont regroupées autour de deux grandes thématiques, qui reprennent les entrées de la note ministérielle du 30 avril :

- *Valeurs de la république, enjeux et défis de l'école ;*
- *Parcours des élèves et gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage.*

On insistera particulièrement sur la formation des étudiants et des stagiaires à l'accompagnement des élèves dans leur parcours citoyen, dans leur parcours d'éducation artistique et culturelle et dans leur parcours avenir.

- Deux exemples de parcours :

- Parcours d'éducation artistique et culturelle
Il vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture et se fonde sur trois champs d'action indissociables :
 - des rencontres avec des artistes et des œuvres,
 - des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
 - des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.
- Parcours Avenir (ex-PIIODMEP)

Il concerne tous les élèves de la classe de 6e à la classe de terminale doit permettre de :

- comprendre le monde économique et professionnel,
- connaître la diversité des métiers et des formations,
- développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Les enseignants-chercheurs de l'ESPE sont responsables ou co-responsables de chacune de ces entrées. La problématisation de chacune des entrées, l'explicitation des compétences construites ou abordées, l'intrication de chaque entrée au sein d'une cohérence systémique du tronc commun, et plus largement du master (notamment les UE stage et mémoire), sont énoncées aux étudiants en début de formation par le biais du eportfolio.

Le eportfolio permet à l'étudiant d'accéder à des données – notamment celles de l'État employeur - et des ressources spécifiques comme de construire son propre parcours de formation, d'évaluer et mesurer les étapes de son apprentissage, de produire à son tour des ressources ouvertes à ses pairs comme aux formateurs.

L'évaluation des semestres 1 et 2 se fera sur la base de la connaissance avérée et du partage des compétences requises par les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Les ressources construites, comme le processus qui mène à les produire par le biais du e-portfolio, seront aux semestres 3 et 4 les points d'évaluation de l'UE.

- Une seconde UE de 10h par semestre est proposée, en M2, aux trois mentions.

Cette UE vient affiner et enrichir les parcours sur les enjeux et l'expérience de la stagiarisation. Intitulée « Apprentissage et expérience scolaire », elle construit auprès des étudiants de M2 une posture réflexive sur les rapports entre apprentissage et en retour les « expériences scolaires » que les futurs enseignants découvrent, observent et analysent auprès de leurs élèves. Ce temps de formation spécifique est dédié à la pédagogie du projet, et traitera en grande partie des quatre entrées de « l'éducation à », qui est le quatrième pilier de la note ministérielle du 30 avril 2015 concernant la Culture Commune.

- Les Boussoles de l'ESPE

Par ailleurs seront proposés des temps de conférence pédagogique appelés « Boussoles de l'ESPE ». Six rendez-vous sont programmés chaque année, dans le grand amphithéâtre de l'ESPE site de Mérignac, et en visioconférence avec les autres sites académiques. Ces conférences sont ouvertes en priorité aux M2, mais également, en modules de formation continue à tous les agents et acteurs de l'éducation et de l'enseignement en poste à l'ESPE ou intéressés par les thématiques proposées. Autour d'un invité ayant une expertise nationale ou internationale sur des sujets touchant nos thématiques, la conférence est animée par des formateurs de l'ESPE, les étudiants sont invités à préparer ce temps de formation et à intervenir autour de questions-réponses.

4.2.8. Communication de l'offre

Le service communication de l'ESPE d'Aquitaine développe des outils et supports à destination des étudiants ou professionnels, afin de valoriser l'offre de formation de l'ESPE, le master MEEF, ses mentions et parcours ainsi que l'organisation des études.

- **Un site internet :** www.espe-aquitaine.fr

Une présentation complète de l'offre de formation de l'ESPE, en formation initiale et continue, sera disponible sur le site internet de l'école. Le site sera doté de plusieurs pages dédiées à la formation présentant notamment : le master MEEF avec ses mentions et parcours, les préparations aux concours, le C2i2e, les stages... Grâce à une entrée par métier, « Devenir enseignant », « Devenir CPE », il sera possible de se renseigner sur l'organisation des études, les maquettes de formations avec le détail des Unités d'enseignements, les noms des responsables de parcours...

- **Des supports à destination des étudiants et des professionnels**

- Une **plaquette institutionnelle** de l'ESPE sera réalisée afin de présenter l'école, les sites de formation ESPE, les liens avec les partenaires, le master MEEF, les mentions et parcours, l'organisation de la formation continue, les relations internationales, la recherche... La plaquette sera distribuée à l'occasion d'événements de rencontres d'étudiants (ou autres publics), lors de salons ou portes ouvertes mais également de manière plus institutionnelle lors de conférences, colloques ou séminaires auxquels participent les enseignants de l'école. La plaquette sera traduite en anglais puis adaptée aux problématiques et besoins d'information des étudiants étrangers souhaitant intégrer l'ESPE d'Aquitaine.
- Les quatre mentions du master MEEF seront présentées de manière plus détaillée dans 4 **fiches formation**. Ces fiches viendront compléter l'information transmise par la plaquette institutionnelle. Elles présenteront l'organisation des études en master 1 et en master 2, le détail des parcours, les métiers, les lieux d'enseignement. Ces fiches indépendantes pourront être distribuées de manière plus ciblée aux personnes souhaitant avoir une information plus précise sur l'un des métiers de l'enseignement ou de l'éducation ou en ingénierie de la formation.
- L'ESPE proposera à ses étudiants un **schéma des études** présentant le cursus allant du baccalauréat à la fin du master 2 MEEF. Ce schéma permettra de comprendre comment s'articulent les 4 mentions du master MEEF, où se situe le concours, comment s'organise le master 2 et quelles sont les différentes options proposées aux étudiants non admis aux concours.
- L'offre de formation sera également présentée dans des **guides des études** (un guide mention 1er degré, un guide mention Encadrement éducatif et idéalement un Guide pour chaque parcours de la mention 2nd degré). Destinés aux étudiants entrés dans l'ESPE d'Aquitaine, ces guides permettront de leur donner des informations pratiques et administratives (l'organisation des services, les contacts, la restauration, le fonctionnement de la carte Aquipass, le service de santé, les comptes informatiques, les transports sur la région...), des informations plus d'ordre pédagogique (les calendriers universitaires, le fonctionnement des CRD, les stages à l'international, la recherche...) puis le détail complet des enseignements via les fiches descriptives des Unités d'enseignement (UE) élaborées par les enseignants responsables des UE.

Tous ces supports, plaquettes, fiches de formation, schéma des études, guides des études, seront mis à disposition des différents publics cibles de l'ESPE sur le site internet www.espe-aquitaine.fr

- Des événements dédiés à l'offre de formation

Les salons et portes ouvertes sont l'occasion de rencontrer des lycéens et étudiants de licence souhaitant s'informer sur les métiers de l'enseignement et le master MEEF. Bon nombre de professionnels souhaitant acquérir une nouvelle compétence ou se réorienter professionnellement viennent également s'informer sur le dispositif de formation continue proposé par l'ESPE. La présence de l'ESPE lors de ces événements sera une occasion importante de rencontrer ces différents publics afin de valoriser la formation et susciter des vocations.

4.2.9. Organisation de l'offre de formation

Comme la cartographie des formations, les règles d'ouverture de formations (parcours au sein d'une mention MEEF) dans les sites (parcours mono- ou multi-sites) sont arrêtées par le CE en concertation avec les universités partenaires. Les éléments suivants fixent en partie le cadre de la réflexion engagée en région :

- régulation du nombre des sites pour un même parcours, l'ouverture multi-sites ne pouvant être justifiée que par des effectifs suffisants ou des éléments liés à des enjeux stratégiques de développement de tel ou tel bassin de formation ;
- maintien des ouvertures pour des formations à petits effectifs si existence d'un potentiel de formation et d'un vivier étudiants, si besoins spécifiques liés à la région et selon l'existence de tels parcours en France.

4.2.10. Evolution de l'offre de formation

- Les formations feront l'objet d'une auto-évaluation annuelle menée auprès des étudiants en formation initiale et en formations continue, des formateurs universitaires ou professionnels et des partenaires professionnels.

Tous les étudiants inscrits à l'ESPE (MEEF 1, comme MEEF 2, ainsi que les autres publics impliqués dans d'autres formations initiales ou en formation continue, comme les journées de regroupement ou les séminaires) seront sollicités par un questionnaire en ligne pour évaluer la formation.

Afin de pouvoir prendre en compte les apports de toutes les parties prenantes de la qualité des formations, une enquête similaire sera réalisée auprès des personnels impliqués dans les formations et les partenaires professionnels car c'est l'ESPE qui dispose de l'organigramme complet des formateurs et partenaires professionnels impliqués dans les offres de formation de l'ESPE.

Afin de mettre en place l'évaluation des formations, il s'agit de construire une charte (d'évaluation des enseignements) qui sera soumise aux différents conseils au cours du

printemps et présentée au conseil des partenaires. Ainsi l'ESPE sera en mesure de mettre progressivement en place l'évaluation des enseignements et les actions correctives, au service de l'amélioration continue, en collaboration avec les universités partenaires.

- Conseils de perfectionnement de mention et de parcours

Le retour de la part des étudiants sous forme de questionnaire ainsi que celui des équipes pédagogiques et des directeurs d'étude sont exploités dans le cadre de conseils de perfectionnement de mention et de parcours.

Ces conseils, placés au sein de l'ESPE, réunissent annuellement des étudiants, des membres des équipes pédagogiques, des personnels administratifs de l'ESPE et des composantes universitaires, des représentants des services académiques et des autres professionnels (liés aux divers recruteurs hors-EN, hors-ESR), des enseignants en EPLE, des professionnels de la formation et de l'éducation.

Les conseils de perfectionnement de mention et de parcours sont organisés à l'échelle académique. Chaque établissement universitaire partenaire d'un parcours ou d'une mention y est représenté. Peuvent y siéger également des représentants des laboratoires auxquels les Masters MEEF sont adossés, des responsables administratifs de l'ESPE et des composantes et des représentants des services académiques et des EPLE.

Les représentants à ces conseils seront désignés par le Conseil d'école de l'ESPE sur proposition des responsables de mention et de l'équipe de direction.

Pour pouvoir améliorer, adapter et faire évoluer l'offre portée par l'ESPE, les conseils de perfectionnement ont pour tâche de procéder à une évaluation interne annuelle, qui s'appuie en partie sur les résultats des enquêtes en ligne menées auprès des étudiants de l'ESPE.

Les conseils de perfectionnement rendent un rapport annuel d'évaluation interne à l'intention de conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE (COSP), du Conseil d'Ecole et des Vice-présidences Formation des établissements partenaires.

4.3. La formation continue

4.3.1. Missions, budget et pilotage de la formation continue

L'ESPE est à la fois **maître d'ouvrage** pour l'organisation de son propre plan de formation continue (formation de formateurs et tuteurs, accompagnement par la recherche) et **maître d'œuvre** de certaines actions de formation inscrites au plan académique de la formation des personnels d'éducation et d'enseignement de l'Education nationale (PEMF/PFA/Maîtres d'accueil temporaire, néo-titulaires, formateurs socle, accompagnateurs de projets expérimentaux). Le périmètre de ces actions met en cohérence l'offre de formation initiale et continue centrée sur la réussite du fonctionnaire stagiaire, futur néo-titulaire, conditionnée par la formation des formateurs et des tuteurs.

L'ESPE intègre également la **certification en Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)** et la préparation au **CAPES interne de documentation**.

L'école propose un système de certification et de diplomation des formateurs de l'enseignement du premier et du second degré, par l'intégration à la préparation de la mention « **Pratiques et ingénierie de formation** » (PIF). Des modules de la mention PIF, comme « méthodologie et initiation à la recherche, analyse didactique et pédagogique, conseil et accompagnement, etc. sont inscrits dans le plan académique de formation des personnels enseignants et d'éducation, par convention entre le Recteur de l'Académie et le Directeur de l'ESPE. Ils permettent de préparer l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateurs académiques, conformément à l'arrêté du 22 juillet 2015. La mention PIF permet à tout enseignant voulant devenir formateur d'engager une démarche de diplomation en matière de formation professionnelle.

L'ESPE est amenée aussi à participer à la mise en œuvre de la **formation continue des enseignants du supérieur**, notamment à la pédagogie universitaire. Pour cela, est établi un partenariat aujourd'hui effectif avec la Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (MAPI) de l'université de Bordeaux, et à venir, avec les services universitaires de l'UBM et l'UPPA.

Un **budget prévisionnel** sera élaboré chaque année pour la formation continue conformément à la répartition entre les différentes missions et charges de l'école (formation initiale, formation continue, actions culturelles, vie de l'école, accueil des fonctionnaires stagiaires,...). Ce budget n'est donc pas fongible avec le budget consacré à la formation initiale. Il intègre le service des formateurs ESPE et leurs frais de déplacement, celui des enseignants des universités partenaires, les interventions des associations partenaires liées par convention, le coût d'éventuels intervenants extérieurs pour la formation de formateurs dont l'ESPE est maître d'ouvrage. Les interventions de CPC, IEN, IPR, chefs d'établissement ainsi que les frais de déplacement des stagiaires personnels rectorat sont à la charge du rectorat.

La politique de formation continue de l'ESPE s'appuie sur les **orientations du comité formation continue du COSP** et sur le recueil des besoins pour définir au mieux son plan de formation.

Le comité est composé d'une partie des membres nommés au COSP (représentativité du syndicat, de la MAPI, des universités partenaires, du rectorat). Il est animé par la (le) responsable formation continue de l'ESPE et fait des propositions au COSP qui donne son avis et soumet les orientations pour avis ou délibération au Conseil d'école.

Les **missions du comité formation continue** sont les suivantes :

- orienter la politique de formation continue,
- assurer l'arbitrage entre l'offre et la demande,
- hiérarchiser les actions à mener,
- donner son avis sur les conditions de mise en œuvre,
- sélectionner les projets présentés,
- proposer des offres de formation pour élargir les ressources.

Le comité s'appuie sur les travaux des UCD élargies, recueille l'avis de l'ensemble des partenaires (sociaux, académiques, universitaires) et prend en compte l'avis des groupes de travail installés (1^{er} degré) et à venir (2nd degré, autres) en charge de faire remonter l'analyse des besoins en formation.

Une organisation spécifique est proposée avec la DAFPEN (Direction Académique de la Formation des Personnels de l'Education nationale) :

- un calendrier annuel est déterminé entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre,
- le maître d'œuvre participe à la définition du cahier des charges pour son périmètre d'actions (objectif général de formation au regard de la demande institutionnelle)
- chaque action de formation doit reposer sur un recueil des besoins,
- les formateurs de l'ESPE définissent les objectifs pédagogiques et le contenu des journées de formation,
- le service FC accompagne les référents de formations à la mise en œuvre des dispositifs qui sont évalués à l'issue du stage et si possible 3 mois après.

Enfin, le service de formation continue s'adjoint une équipe de coordonnateurs de formation, chargés d'élaborer avec les formateurs objectifs, méthodes et contenus des formations, ainsi que de rendre une évaluation d'après stage, dans le but d'améliorer les dispositifs.

Un annuaire des formateurs permettra à terme de constituer des réseaux de formateurs.

4.3.2. Les axes stratégiques de la politique de formation continue de l'ESPE

- La formation de formateurs, au service de la formation initiale

La formation en alternance nécessite une étroite collaboration entre l'ESPE, le rectorat et les directions académiques, pour assurer les actions de formation sur le terrain, notamment durant le stage. En effet, des professeurs tuteurs, issus des premier et second degrés d'une part et des enseignants intervenant dans les formations MEEF d'autre part, ont pour mission d'accompagner les étudiants au cours de leur stage et de leur formation. Afin de donner aux étudiants une vision commune et claire du métier d'enseignant et d'éviter la dichotomie théorie – pratique, la mise en place d'un réseau de tuteurs, associée à un programme de formation, devrait permettre un suivi du stagiaire de qualité dans le cadre de sa formation en alternance partenariale :

Pour assurer pleinement ces missions, il est nécessaire de constituer des équipes de formation plurielles, tuteurs de terrain/tuteurs universitaires ; pour donner la nécessaire cohérence aux différentes interventions auprès du stagiaire, le programme de formation sera centré sur 3 axes :

- la professionnalité des tuteurs ;
- l'accompagnement du développement professionnel de l'étudiant-stagiaire ;
- la construction d'un cahier des charges commun définissant les observables et le processus d'évaluation.

Cette formation pourra s'inscrire dans le cadre des masters MEEF PIF, voire s'inscrire dans des cursus plus longs (doctorat), ce qui permettra une valorisation de l'action des tuteurs dans leur établissement et dans la formation de leurs futurs collègues.

Il s'agit donc de créer, à travers la formation de formateurs, un véritable réseau d'intervenants (formateurs universitaires, formateurs associés, tuteurs de terrain, chefs d'établissement,...), voire d'établissements, de façon à assurer un lien permanent entre les cours universitaires et les stages.

- La formation de formateurs, pour la mise à jour des connaissances

Il est nécessaire de développer une veille scientifique sur les thématiques des programmes d'enseignement, sur les questions de sociétés abordées tout au long de la scolarité, ceci pour accompagner l'évolution des connaissances, le renouvellement des programmes et répondre aux souhaits des professeurs.

Pour assurer cette mission de mise à jour des connaissances, l'ESPE pourra mettre en place des cycles de conférences sur des thématiques nouvelles des programmes en fonction des besoins des enseignants et élaborer des ressources numériques scientifiques et pédagogiques sur ces différentes thématiques, en liaison avec le réseau CANOPE ou des productions faisant preuve d'expériences dans le numérique et l'édition. Un forum permettant les échanges entre les enseignants des premier et second degrés et les groupes de concertation et de développement de l'ESPÉ sera également mis en place.

A ce jour, un plan de formation de formateurs sera mis en œuvre en 2015-16, réunissant les offres de formation proposées par les Unités de Concertation Disciplinaires sous la forme de modules disciplinaires ou interdisciplinaires. Les PEMF/PFA seront invités à participer à ces journées de formation, contribuant ainsi au développement des communautés de pratiques. Deux journées banalisées sont arrêtées pour permettre au plus grand nombre de participer, dans un but aussi de créer de la cohésion entre les formateurs.

- Le développement professionnel dans une école formatrice et innovante : accompagner les équipes par la recherche

Il s'agit là de construire de nouveaux espaces d'apprentissage par la mise en œuvre de projets collectifs, à travers des expérimentations ou recherches-actions mobilisant expertise universitaire et expertise praticienne. Cela se traduit par la volonté d'irriguer la formation continue et le développement professionnel des enseignants par la recherche, de l'intégrer dans un projet de professionnalisation en faisant une composante de la posture professionnelle de l'enseignant : une posture de recherche au sens de production et de capitalisation réflexive et de diffusion des expériences et des pratiques professionnelles, Pour cela, l'organisation du temps de travail des enseignants devrait prendre en compte cette dimension collaborative et de recherche (Mincu 2014 ; OCDE 2012 ; Levin 2010). Il faut aussi, pour permettre ce saut qualitatif, concevoir des modalités de reconnaissance de l'investissement par des enseignants en poste dans une recherche professionnalisante qui doit être au service des établissements et des enseignants (l'entrée dans une démarche diplômante de type master PIF ou thèse est une voie à explorer).

Globalement, en nous appuyant sur ce que la recherche sur ces dispositifs a produit, nous souhaitons mettre en œuvre une démarche d'accompagnement des équipes innovantes et en expérimentation, pour favoriser les effets positifs de la promotion du paradigme du développement professionnel et de la reconnaissance de dynamiques d'innovation et

d'apprentissage collégial dans les écoles (professional learning communities), sur différents aspects de la vie scolaire et de l'enseignement et, en conséquence, de la réussite des écoles.

A ce jour, le projet est lancé au sein d'une coordination entre le service FC et le service recherche de l'ESPE, en partenariat avec le CARDIE du rectorat. Ces projets peuvent être à l'initiative d'équipes d'école et d'établissement, ou à l'initiative d'une équipe de l'ESPE. Les projets accompagnés sont sous la responsabilité d'un IEN, ou d'un chef d'établissement ; certains de ces projets sont sélectionnés par le CARDIE.

- Les projets d'initiatives locales sont marqués par des problématiques et des dynamiques professionnelles collectives, conformément à ce qui préoccupe les enseignants dans les écoles. L'intervention des formateurs et chercheurs de l'ESPE peut, de fait, être très utile dans l'aide à la formulation même des problèmes, la maturation des projets, l'échange et l'accompagnement de ces dynamiques.

- Les PESPE de leur côté proposent des recherches interventionnelles, des recherches-actions auprès d'équipes d'enseignants, pouvant parfois associer les fonctionnaires stagiaires, et les néo-titulaires, en partenariat avec les corps d'inspection, les chefs d'établissement et les laboratoires de recherche.

Il y a donc là un enjeu de promotion d'une conception de la construction de savoirs fondés sur l'échange et la réciprocité. En effet, les chercheurs sont sans doute spécialistes de tel ou tel domaine, mais les enseignants de terrain sont eux aussi dépositaires d'expertises, dont les chercheurs peuvent bénéficier en retour. Il s'agit de promouvoir une conception moins descendante des formes d'intervention de la recherche sur les pratiques, moyen de construire des groupes d'intérêt qui puissent avoir une certaine pérennité dans le temps.

Enfin, tous ces projets pourront être valorisés dans le cadre des journées de l'innovation organisées conjointement par le Cardie/ESPE, ou dans des séminaires spécifiques ou dans des journées d'étude.

4.3.3. Un service spécifique pour les adultes en reprise ou en poursuite d'études

La formation continue permet dans ce cadre

- **d'acquérir un diplôme,**
- **de valoriser une expérience professionnelle,**
- **d'acquérir ou de perfectionner des connaissances,**
- **d'envisager une reconversion professionnelle.**

Le service de formation continue propose au public en reprise ou poursuite d'études un accueil et des conseils, un accompagnement du retour en formation, une offre diversifiée de formations diplômantes, un suivi de la formation, un contrat de formation professionnelle. A la rentrée 2015, a été mis en œuvre un accompagnement des études à travers des séminaires sur la recherche documentaire, l'écriture et l'organisation du travail.

Les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiant d'un financement en totalité ou en partie, et les personnes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement spécifique bénéficient du **statut de stagiaire** ; les autres candidats sont inscrits en formation initiale.

Le service Formation continue de l'ESPE assure la **gestion des démarches de validation** en vue d'intégrer une formation du master MEEF ou en vue d'obtenir tout ou partie du master MEEF. Il fixe le calendrier des démarches, traite les demandes et prononce la recevabilité des dossiers. Il assure le suivi administratif et financier des dossiers. Il organise les commissions et les jurys de validation.

- **Validation des acquis professionnels (VAP)**

Elle s'adresse à tous les candidats ayant interrompu leurs études depuis au moins 2 ans et justifiant d'une expérience significative en cohérence avec la formation demandée. Les candidats ayant déjà été inscrits en master MEEF (ou SMEEF) et qui n'ont pas validé leur année ne peuvent déposer une demande de validation pour être admis dans ce master avant un délai de 3 ans. Elle s'appuie sur l'expérience professionnelle, les formations suivies, les acquis personnels. Le dossier doit retracer l'ensemble des activités du demandeur, mettre en adéquation ses expériences avec les savoirs et compétences relatifs au master MEEF.

- **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Elle s'adresse à tous les candidats justifiant d'acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non d'activités salariées, non salariées ou bénévoles (pendant une durée cumulée d'au moins trois ans). Ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme postulé. Elle s'appuie sur un dossier présenté devant un jury dans lequel l'analyse des activités montre l'acquisition des connaissances pour obtenir tout ou partie du diplôme.

4.4. Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

Le master comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s) non compensable. Par conséquent, toutes les mentions comprennent une langue au niveau du parcours-type et doivent prévoir, par conséquent, une UE de « langue » non compensable, qui pourra être dispensée par l'Université Bordeaux Montaigne.

De plus, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère et/ou organisés en coopération avec un établissement d'enseignement supérieur étranger.

Au cours du cursus, dès le M1 éventuellement lors de l'année de M2, possibilité offerte aux étudiants et FS de partir à l'étranger dans un réseau d'établissements partenaires. L'enjeu est de découvrir d'autres modes d'organisation de l'enseignement, la place de la langue et de la culture française à l'étranger, les réseaux des alliances et des partenariats de par le monde.

4.5. Le projet pédagogique numérique

En M1 MEEF, quels que soient les parcours, **tout étudiant suivra une formation au/par le numérique dans le cadre d'une UE dédiée** pour la mention 1er degré et de façon transversale dans la mention 2nd degré. Cette formation portera à la fois sur la connaissance de dispositifs et des ressources dédiées à l'enseignement, sur la culture numérique des élèves et sur les apports du numérique à la pédagogie. Le numérique devra être notamment proposé dans le cadre de l'aide à la préparation des concours. L'année de M2 comportera la

réalisation d'un « projet pédagogique numérique » (PPN) en S3 et S4. Le projet fera l'objet d'une production qui pourra être présentée individuellement, en binôme ou en trinôme, en mono ou pluridisciplinarité. Dans l'éventualité d'un travail collectif, chaque fonctionnaire stagiaire ou étudiant devra montrer distinctement sa part de production. Au-delà, le numérique devra être traité au sein de la didactique et de la pédagogie disciplinaires et instillé dans l'ensemble de l'offre de formation initiale. Le volet maîtrise technique sera quant à lui mis en œuvre à l'occasion d'enseignements permettant de valider en cours de M2 ou en T1 ou T2 la certification C2i2E.

Que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue de tous les acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, il convient de **développer une culture numérique** autour de l'éducation aux médias et à l'information, et des capacités à utiliser la technologie numérique, les outils de communication ou les réseaux pour localiser, évaluer, utiliser et créer de l'information et des connaissances. Mais la culture numérique ne se résume pas uniquement à cela dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Elle doit également se référer à la capacité à comprendre et utiliser l'information dans des formats multiples à partir d'un large éventail de sources (quand elle est présentée par des dispositifs informatiques) ou à la capacité à effectuer des tâches de manière efficace dans un environnement numérique. En conséquence, elle comprend la capacité à lire et à interpréter les médias, à reproduire les données et images par des manipulations informatiques et à évaluer et appliquer de nouvelles connaissances acquises dans des environnements numériques.

Développer une culture numérique implique donc **l'acquisition de compétences** telles que :

- savoir se situer par rapport au numérique : quels outils pour quels usages et dans quelle société, appréhender la portabilité de données, appréhender l'interopérabilité des outils numériques ;
- savoir maîtriser les outils sociaux : n'étiquette, comportement sur le web ;
- être acteur de son parcours : savoir réaliser et organiser une veille numérique ;
- maîtriser son identité numérique : avoir conscience de la persistance des données numériques, connaître le cycle de vie des données numériques ;
- connaître le droit du numérique : droit relatif à l'image, à la propriété intellectuelle et aux données personnelles ;
- connaître les ressources persistantes utilisables : savoir rechercher des informations, les indexer, savoir identifier la pertinence des données par le croisement des ressources ;
- savoir produire des ressources dans un schéma participatif : maîtriser les outils de travail collaboratif.

Pour acquérir ces compétences, il est nécessaire, d'une part de confronter les étudiants et les enseignants à une panoplie d'outils numériques issus de catégories différentes (plateformes pédagogiques, outils de formation à distance, services de production / médiatisation des ressources, outils de travail collaboratif) et, d'autre part, de concevoir une formation au numérique par le numérique.

- Dans tous les parcours des mentions de master MEEF, le numérique est présent, certes à travers une unité d'enseignement spécifique au numérique dans l'enseignement, mais également dans l'ensemble des UE par l'utilisation d'outils

numériques, la création, l'analyse de ressources... La formation intègre un volet portant sur l'évaluation des compétences numériques (C2i2e).

- Du point de vue de la formation des enseignants des premier et second degrés et des enseignants du supérieur, un service chargé du numérique accompagnera la formation permettant de valoriser les apports pédagogiques du numérique et réaliser le montage de parcours d'apprentissage intégrant le numérique. La formation s'appuiera sur les théories de l'apprentissage, la connaissance des pratiques numériques des élèves (écoliers, collégiens, lycéens), les résultats de la recherche, une veille sur les outils, et mettra en œuvre une démarche de différenciation pédagogique tout en traçant la progression des compétences numériques et en utilisant les dispositifs intégrant le numérique pour l'évaluation (ePortfolio). Il s'agira donc de former aux outils (maîtrise technique) et à l'usage de ces outils pour l'éducation (visée pédagogique).
- Le mode de formation traditionnel en présentiel sera à l'avenir complété par des dispositifs à distance ou hybrides. Une formation à ces nouveaux modes sera également dispensée aux formateurs :
 - o mise en place d'outils dédiés aux classes virtuelles ;
 - o formation aux outils asynchrones ;
 - o formation à l'exploitation des plateformes de cours en ligne.

4.6. Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

L'ESPE en partenariat avec les observatoires de la vie étudiante des trois universités mettra en place une évaluation des enseignements par les étudiants reposant sur les principes suivants :

- un focus sur les situations d'enseignement-apprentissage et non pas sur les enseignants ;
- un principe de confidentialité : il apparaît important si on souhaite mettre en place une évaluation des enseignements dans le but d'une évolution positive des formations, que les résultats soient communiqués uniquement aux enseignants concernés et à la personne chargée de l'exploitation des questionnaires ; de la même façon, afin d'obtenir le plus possible d'informations constructives, l'anonymat des étudiants est nécessaire ;
- une anticipation et une planification de l'évaluation des enseignements par les étudiants : d'une part il est primordial de prévenir les étudiants qu'ils auront à évaluer les enseignements dispensés dans le but d'améliorer la formation, d'autre part cette évaluation de chaque unité d'enseignement ne doit pas être faite après les examens pour éviter que ce soit le résultat de l'examen qui pilote l'avis de l'étudiant ;
- une prise en compte par l'enseignant des résultats de l'évaluation et un positionnement de l'étudiant et du stagiaire dans le cadre d'évaluations diagnostiques ;
- un retour aux étudiants : ce retour aux étudiants, fait par les enseignants de l'unité d'enseignement doit clairement faire apparaître les points positifs et les points à améliorer et proposer les modifications envisagées.

Une évaluation globale de la formation à la fin de l'année universitaire pourra venir compléter l'évaluation de chaque unité d'enseignement et apporter des informations autres mais complémentaires. Les résultats globaux seront fournis aux conseils de perfectionnement de façon à en tenir compte pour faire évoluer la formation.

Chaque mention de master dispose d'un conseil de perfectionnement composé outre des membres de l'équipe pédagogique, de représentants étudiants, de la direction de l'ESPE nécessairement d'interlocuteurs extérieurs (chefs d'établissement, représentants d'associations partenaires de l'école, représentants des collectivités territoriales ou du monde de l'entreprise, représentants de parents d'élèves) sur proposition du COSP.

4.7. Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Nous attacherons une importance particulière à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les Missions Handicap, en place dans les universités, mettront en œuvre des actions s'articulant autour d'une prise en compte globale et individualisée des besoins des personnes confrontées à un problème lié à la maladie ou au handicap, permanent ou temporaire.

Par ailleurs l'ESPE dispose d'un chargé de mission santé et d'un référent handicap pour assurer ce dispositif.

4.7.1. Mission santé (<http://unires-edusante.fr/coordonnateur-aquitaine/>)

Il s'agit de sensibiliser les étudiants, enseignants et autres professionnels liés à l'école à la santé (bien-être physique, mental et social), sachant que cette dernière est aussi de l'ordre du subjectif et du relatif, et ce au cours des formations initiales et continues au sein de l'ESPE. Le terme « sensibilité » est préféré à d'autres termes car il renvoie à des vocables connexes tels que les émotions, la disponibilité, l'ancrage, les représentations, le risque subjectif et objectif, les décisions rationnelles ou non... Nous savons grâce aux avancées scientifiques que les émotions guident notre raison, que nos décisions ne sont pas le fruit d'un raisonnement toujours cohérent, conscient et exclusivement rationnel, mais obéit à des intuitions, des choix, donc des risques... Mais il est bon aussi de prendre le risque de s'oser soi et d'oser les autres.

D'autre part, il s'agit donc de ne pas réduire la santé à celle liée au corps et aux maladies, ce qui renvoie au dualisme d'antan, et augmenterait ainsi les discriminations en tout genre.

4.7.2. Besoins spécifiques

Les étudiants à besoins spécifiques de l'ESPE peuvent profiter du service PHASE (Public Handicapé, Artistes, Sportifs, Étudiants ; service d'accueil et d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques) qui s'inscrit dans la stratégie d'établissement de l'université de Bordeaux, dans le cadre d'une démarche globale concernant à la fois les étudiants et les personnels, la formation comme la recherche et l'accessibilité. Le service PHASE est constitué de chargé(e)s d'accompagnement spécifique qui, pour répondre au mieux aux besoins des étudiants / personnels, ont vocation à travailler en réseau avec les services en charge de la gestion des cursus, du patrimoine, de la santé, les services de ressources

humaines, mais également avec les référents pédagogiques de filières ou en charge du sport, et les « correspondants besoins spécifiques » désignés par chaque collègue.

Ils font également appel aux services d'intervenants extérieurs (associations, spécialistes...). Parmi les six chargées d'accompagnement, une d'entre elles est en lien, dans son périmètre d'action, l'ESPE d'Aquitaine : principalement, le service PHASE s'adresse donc aux étudiants à besoins spécifiques nécessitant une adaptation de leur scolarité en proposant un accompagnement personnalisé favorisant la réalisation de leur projet universitaire et professionnel. Les dispositifs mis en place permettent aux étudiants de concilier les formations dispensées à l'université de Bordeaux avec une activité extra-universitaire intense. Les profils concernés sont les étudiants en situation de handicap ou de longue maladie, les sportifs de haut niveau (inscrits sur les listes du ministère de la jeunesse et des sports) et de bon niveau, les artistes confirmés et les étudiants élus aux conseils centraux de l'université.

En lien avec la politique de l'université, la fonction de « référent PHASE » a été créée au sein des collèges, écoles et instituts (en charge de porter les orientations politiques en matière de besoins spécifiques au sein de l'entité de formation (collège, ESPE, IUT, ISVV), notamment en lien avec la politique handicap de l'établissement Ils œuvrent en concertation avec les Chargés d'Accompagnement Spécifiques, sur le périmètre de leur site.

Par ailleurs, il existe des tuteurs sportifs au sein des services des sports et des aménagements en fonction des besoins tels que : l'aide à la communication (interprétariat langues des signes (LSF), codage LPC, transcription écrite simultanée...) ; la mise à disposition de contenus de cours (prise de notes...), l'Accompagnement pédagogique (adaptation des cursus, soutiens pédagogiques, enseignants relais...), aides techniques et accessibilité (repérage des sites, prêt de matériel...), enfin l'aménagement d'examens (temps majoré, assistance de secrétaire, adaptation des supports, report d'examens en cas d'absences justifiées...), des études, de l'emploi du temps et des sessions d'examens différés (sportifs de haut niveau).

5. LE BUDGET DE PROJET ET LA CONSTRUCTION D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DE FINANCEMENT PLURIANNUEL

Pour tenir compte des exigences de son développement, l'ESPE de l'académie de Bordeaux bénéficie d'un budget propre intégré (BPI) au budget de l'université de Bordeaux. S'agissant d'un projet global d'offre de formation initiale, continue et de recherche partagé à l'échelle d'un site, l'ESPE dispose en complément de son budget propre intégré, d'un « budget de projet » agrégeant les ressources additionnelles apportées par les partenaires et retraçant les charges supportées par ces acteurs. Le « budget de projet » permet ainsi d'explicitier au niveau du site les ressources mises en œuvre par tous les partenaires et à constituer un outil partagé de consolidation des moyens au service de ce projet commun.

A l'initiative du recteur d'académie, et afin de préparer au mieux les conditions d'élaboration du « budget de projet » 2017 de l'ESPE, un comité de pilotage réunissant les DGS des universités de Bordeaux, Bordeaux Montaigne et de Pau et des Pays de l'Adour a été constitué, sous la coordination du Secrétaire Général de l'académie, à compter de janvier 2016. Ce comité a pour objectif de valider les méthodes, simulations et analyses

issues des travaux du groupe des contrôleurs de gestion chargés du dossier au sein des établissements partenaires.

Les travaux réalisés et validés dans le cadre de ce comité, permettent d'avoir, pour la première fois, une vision budgétaire consolidée et partagée, de la complétude des apports de chacun des partenaires à l'activité globale de l'ESPE. Ces éléments ne préfigurent pas, à ce stade, le montant des ressources que chacune des institutions souhaitera ou pourra mobiliser pour l'exercice 2017, mais constituent un prérequis indispensable, préparatoire au prochain cadrage budgétaire, qui sera débattu au sein du nouveau conseil des partenaires. Dans cette attente, les établissements ont convenu de poursuivre les travaux du Copil afin d'engager, compte tenu des éléments d'appréciation désormais disponibles, une réflexion de fond quant à la détermination d'un modèle de contribution commun aux partenaires.

5.1. Activité pédagogique

L'activité pédagogique de l'ESPE se déploie auprès de 3 147 étudiants, pour une charge prévisionnelle de 90 000 heures théoriques. Le taux de réalisation de ces heures est de 94%, permettant de calculer un taux d'encadrement global de 27,3 HeTD/étudiant.

A titre d'exemple, la moyenne de l'université de Bordeaux est de 11,9 HeTD/étudiant, le maximum étant de 35 HeTD/étudiant à l'IUT, les collèges se situant entre 9,2 (DSPEG) et 19 (ST). Ce taux d'encadrement situe l'ESPE de l'académie de Bordeaux dans la moyenne nationale.

Calcul du H/E

	Inscrits 2015-2016	Charges théoriques maquettes 2015-2016	H/E
Université de Bordeaux	2 193	72 156	32,9
<i>dont ESPE</i>	1 993	67 365	33,8
<i>dont SNI</i>	200	4 792	24,0
Université Bordeaux Montaigne	672	10 875	16,2
Université de Pau et des Pays de l'Adour	282	7 877	27,9
Rectorat de Bordeaux			
Ensemble	3 147	90 909	28,9

Poids de chaque établissement (en heures) - 2015-2016

Etablissement porteur de l'OF	Charges (maquettes)
Université de Bordeaux	79%
<i>dont ESPE</i>	74%
<i>dont SNI</i>	5%
Université Bordeaux Montaigne	12%
Université de Pau et des Pays	9%
Rectorat de Bordeaux	0%
Ensemble	100%

Etablissement employeur/financeur	Heures réalisées
Université de Bordeaux	71%
<i>dont ESPE</i>	66%
<i>dont SNI</i>	5%
Université Bordeaux Montaigne	7%
Université de Pau et des Pays de l'Adour	7%
Rectorat de Bordeaux	15%
Ensemble	100%

5.2. Evaluation des coûts

L'évaluation des coûts a fait l'objet d'échanges techniques entre établissements pour s'accorder sur des principes méthodologiques communs.

5.2.1. Coût moyen de l'heure d'enseignement

Celui-ci est calculé pour les profils enseignants suivants :

- Enseignants-chercheurs,
- Enseignants 1^{er} et 2nd degré,
- Autres (contractuels tels que ATER, lecteurs, PAST...),
- Vacataires d'enseignement.

Le coût moyen de l'heure d'enseignement se détermine par le rapport entre la masse salariale chargée de la population enseignante dédiée à la formation (y compris les heures complémentaires) et les heures d'enseignement réalisées en 2013-2014.

Coûts moyens par établissement et statut d'enseignant

	Année de référence 2013-2014				
	UB - ESPE	Collèges UB (masters MEEF)	UBM	UPPA	Rectorat
Enseignants 1 ^{er} -2 nd degré	209,44	228,53	190,81	171,14	86,39
Enseignants-chercheurs	389,87	244,91	219,46	210,22	
Autres statutaires	263,40	72,12	107,08	182,68	
Vacataires d'enseignement	54,20	54,20	53,80	54,17	

5.2.2. Coût environné

Les éléments constitutifs du coût environné sont :

- le coût des personnels Biatss,
- les charges de fonctionnement dont charges d'amortissement, dépréciations et provisions,
- le coût indirect forfaitaire des personnel enseignants (décharges, modulations de service...) calculé uniquement par UBM (130 €/étudiant pour les masters MEEF)

UB - ESPE	Collèges UB	UBM	UPPA

		(MEEF)		
Coût environné / étudiant (en €)	4 877	2327	1 619	2 272

Les résultats des différents établissements présentent des écarts importants. Ils sont de différents ordres :

- des **écarts méthodologiques marginaux** (liés à la précision et la disponibilité des données et au SI de chaque université) ;
- des **écarts liés à la diversité et à la spécificité du profil des enseignants propres à chaque établissement** (corps, grade, ancienneté, ...).

Ces écarts ont vocation à évoluer, car ils ne procèdent en aucune manière à une volonté délibérée des établissements à orienter des ressources plutôt qu'une autre au bénéfice de l'ESPE. Afin d'offrir une lecture la plus objective possible du « budget de projet », et au vu des écarts présentés, le groupe de travail a proposé de déterminer :

- un coût moyen UB/UBM/UPPA pour l'heure d'enseignement par statut et pour le coût environné sur la partie masters MEEF (rattachés aux collègues au sein de l'UB en 2013-14) ;
- un coût spécifique ESPE (heures enseignement et coût environné) et rectorat (heures enseignement uniquement), compte tenu des écarts importants présentés dans les résultats, et qui reflètent une situation classique au niveau national.

5.2.3. Récapitulatif des coûts moyens

- Coût moyen de l'heure d'enseignement

	UB-ESPE	Collèges UB/UBM/UPPA	Rectorat	
1er et second degré	209 €	197 €	PEMF	76
EC	390 €	225 €	PFA	116
AE	263 €	121 €		
vacataires	54 €	54 €		

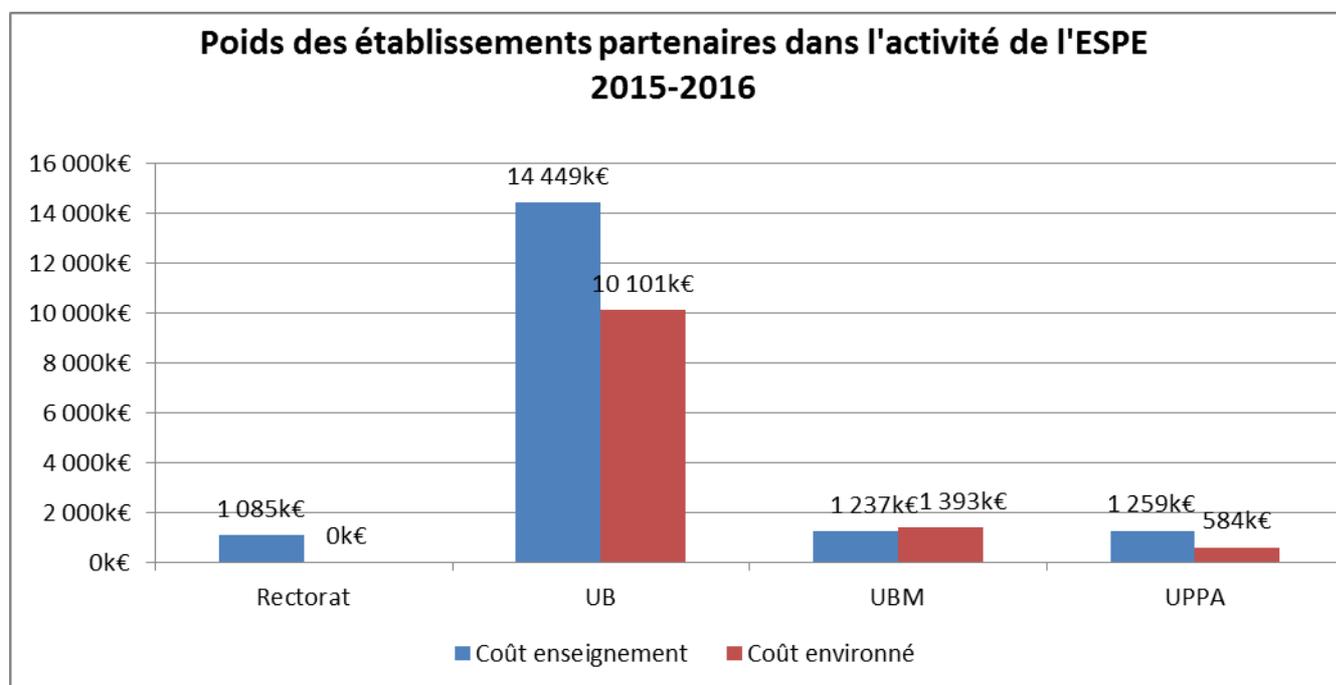
- Coût moyen environné

	UB-ESPE	Collèges UB/UBM/UPPA
Coût / étudiant	4 877 €	2 073 €

5.3. Le « budget de projet » 2015/2016

L'activité globale de l'ESPE, valorisée selon les coûts indiqués précédemment, représente un budget consolidé de plus de 30 M€, à hauteur de 59,7% pour l'activité d'enseignement.

	Contribution 2015-2016		Poids de chaque établissement		
	Coût enseignement	Coût environné	Coût enseignement	Coût environné	Coût global
Université de Bordeaux	14 449k€	10 206k€	80%	84%	82%
<i>dont ESPE</i>	13 506k€	9 759k€	75%	80%	77%
<i>dont SNI</i>	943k€	447k€	5%	4%	5%
Université Bordeaux Montaigne	1 237k€	1 393k€	7%	11%	9%
Université de Pau et des Pays	1 259k€	584k€	7%	5%	6%
Rectorat de Bordeaux	1 085k€	0k€	6%	0%	4%
Ensemble	18 031k€	12 183k€	100%	100%	100%
Budget de projet global	30 214k€				
<i>Poids enseignement / environné</i>	<i>59,7%</i>	<i>40,3%</i>			



5.4. Les perspectives et leviers d'action

Le « budget de projet » 2015-2016 ainsi reconstitué, permet aujourd'hui d'aborder la soutenabilité pédagogique (qualité de la formation) et budgétaire (coût de la formation) de l'ESPE en identifiant plusieurs leviers d'action possibles.

Leviers pédagogiques :

identifier les activités pédagogiques obligatoires / réglementaires / préconisés

optimiser la structuration de l'offre de formation (mutualisation, innovation pédagogique...)

Leviers budgétaires : identifier les actions susceptibles d'assurer de manière pérenne l'équilibre économique
équilibrer la participation de chacun des partenaires (modèle de contribution),
identifier de nouvelles ressources (tarification formation continue notamment)
trouver de nouveaux partenariats (diversification des ressources)

La prochaine étape consistera à identifier l'engagement respectif des établissements par rapport à leur public et à leurs enjeux de formation, tenant compte du cadre de soutenabilité propre à chacun des partenaires et de sa stratégie de développement.

PERSPECTIVES

Le projet de l'ESPE Aquitaine s'inscrit sur une trajectoire ambitieuse et exigeante de manière à atteindre les objectifs fixés par la Loi de refondation sur l'école.

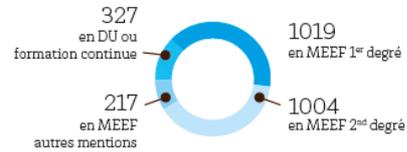
En termes de gouvernance et d'organisation, la formalisation d'un cadre contractuel avec le rectorat et les universités partenaires doit pouvoir sécuriser une gouvernance partagée et arrêter un plan pluriannuel de financement transparent pour chacun des acteurs et valorisant la contribution de chacun.

Sur le fond, le projet nécessite d'accentuer l'ancrage universitaire qui suppose la poursuite de la réforme de l'offre de formation, une meilleure intégration dans les structures de recherche du site, une implication croissante dans la démarche d'innovation pédagogique, une accélération de l'internationalisation. Le développement de l'ESPE doit ainsi pouvoir s'appuyer sur l'ambition de l'UB et de ses partenaires, notamment à travers les programmes incitatifs coordonnés par l'IdEx et les autres dispositifs du PIA.

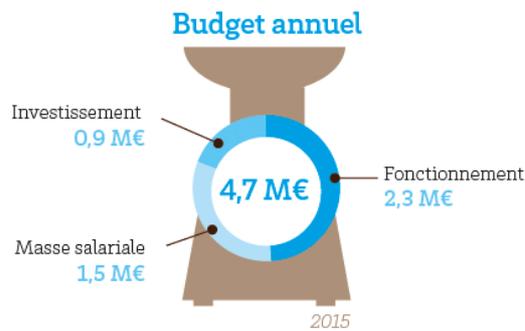
ANNEXE 1 : DONNEES CHIFFREES SUR L'ESPE

Étudiants et formation

2014/2015



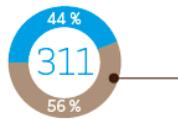
Budget



Ressources humaines

Au 31/12/2014

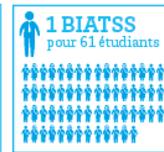
173 Enseignants



21 % Contractuels
41 % en moyenne pour l'université de Bordeaux

138 BIATSS

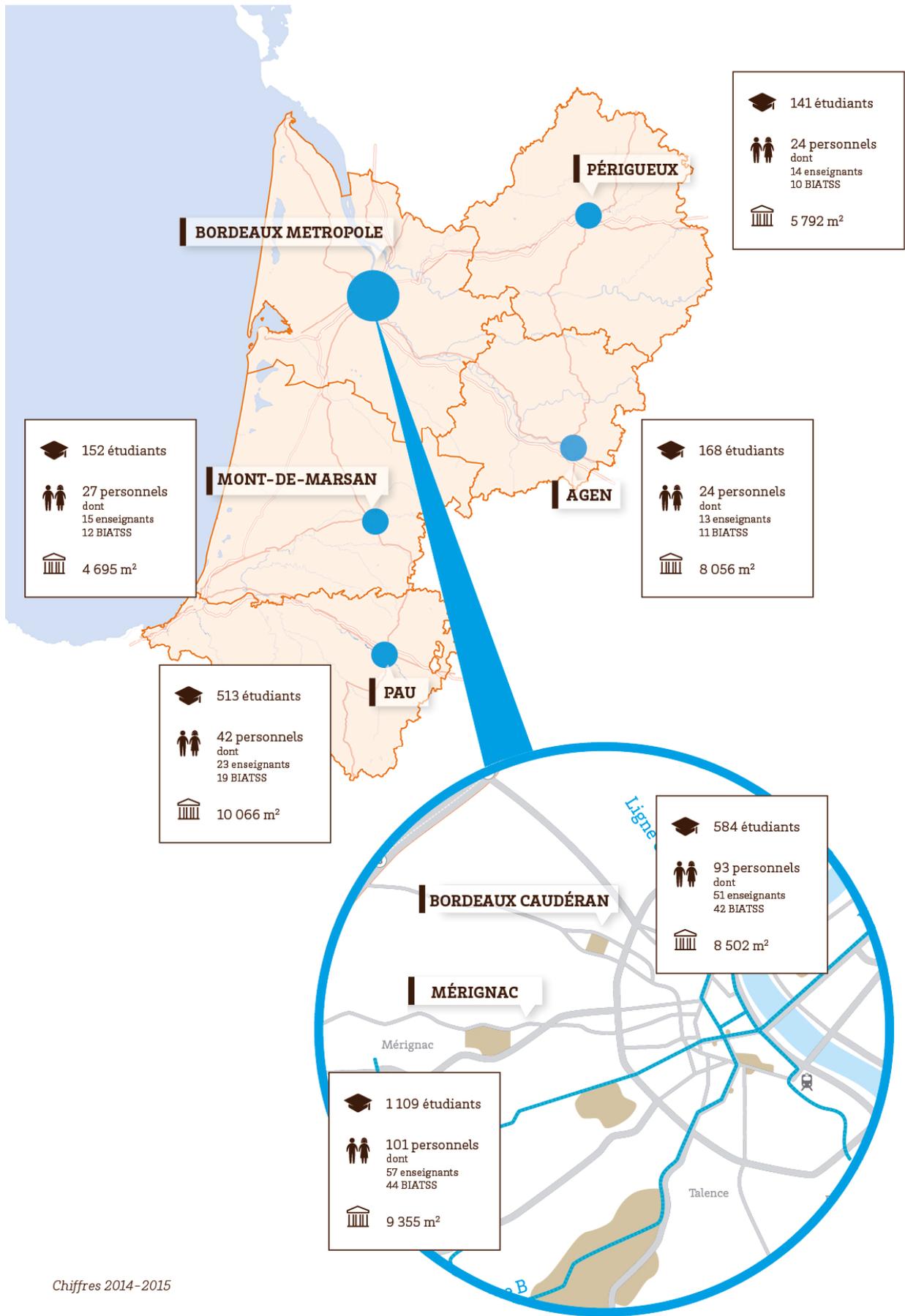
Taux d'encadrement étudiant



dans les composantes de l'université de Bordeaux

Patrimoine





Chiffres 2014-2015

ANNEXE 2 : COMPOSITION DES CONSEILS DE L'ESPE

Composition du Conseil d'école : 30 membres

- **16 représentants élus :**
 - 2 représentants PU (1 UPPA + 1 UBM)
 - 2 représentants MCF (1 ESPE-UB + 1 UBM)
 - 2 représentants autres enseignants et formateurs (2 ESPE-UB)
 - 2 représentants personnels MENESR
 - 2 représentants autres personnels
 - 6 représentants usagers
- **3 représentants de l'Université de Bordeaux**
- **11 personnalités extérieures :**
 - 2 représentants collectivités territoriales (CRA + CG)
 - 5 personnalités désignées par Recteur académie
 - 2 personnalités désignées par universités partenaires (UBM+UPPA)
 - 2 personnalités désignées par membres du Conseil

Composition du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique : 24 membres

- 6 représentants UB/ESPE
- 6 membres représentant les établissements partenaires (3 UBM et 3 UPPA)
- 6 personnalités extérieures désignées par le Recteur académie
- 6 personnalités extérieures désignées par CE

ANNEXE 3 : CONVENTION QUADRIPARTITE DE PILOTAGE

CONVENTION RELATIVE AU PILOTAGE STRATEGIQUE ET BUDGETAIRE DE L'ESPE DE BORDEAUX PAR LES PARTENAIRES UNIVERSITAIRES ET INSTITUTIONNELS

ENTRE LES SOUSSIGNES : LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX,

Représentée par le Recteur, Chancelier des universités d'Aquitaine, Monsieur Olivier DUGRIP

ET

L'UNIVERSITE DE BORDEAUX, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est au 35 place Pey Berland, 33000 Bordeaux.

N° SIRET: 130 018 351 00010 - Code APE : 8542 Z TVA Intracommunautaire : FR 23 130 018 351

Représentée par Monsieur Manuel TUNON de LARA agissant en qualité de Président,

Ci-après désignée « **l'Université de Bordeaux** » Agissant pour le compte de sa composante interne, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ) de l'académie de Bordeaux.

ET

L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est domaine universitaire – 33607 Pessac

N°SIRET : 19331766600017 - code APE: 8542 Z Représentée par Madame Hélène VELASCO, agissant en qualité de Présidente. Ci-après désignée « **UBM** »

ET L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est avenue de l'Université, 64012 PAU.

N°SIRET : 19640251500270 - code APE/NAF : 8542 Z Représentée par Monsieur Mohamed AMARA, agissant en qualité de Président. Ci-après dénommée « **UPPA** »

L'Université de Bordeaux, l'UBM, l'UPPA, et le rectorat de Bordeaux étant individuellement et collectivement désignés par « Partie » et « Parties »

PREAMBULE

L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie de Bordeaux a été créée le 1^{er} septembre 2013, conjointement par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au sein de l'université Montesquieu Bordeaux IV. Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II Segalen et Montesquieu Bordeaux IV, l'ESPE est une école interne de l'Université de Bordeaux.

En lien avec les services académiques et les établissements universitaires aquitains partenaires, l'ESPE de l'académie de Bordeaux organise et assure les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et continue pour tous les personnels enseignants des premiers et seconds degrés, dans le cadre des orientations définies par l'État. À ce titre, les parties sont représentées au conseil de l'école et au conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Les établissements et institutions partenaires souhaitent aller au-delà de leur participation aux différents conseils de l'école et renforcer leur collaboration dans le pilotage de celle-ci. Ils prennent acte, ainsi qu'il ressort du rapport de l'Inspection générale, qu'en l'état actuel du droit et de la réglementation, le rattachement de l'ESPE à la COMUEA n'est pas envisageable sur la période d'accréditation.

Les parties affirment que l'ESPE est un sujet d'intérêt commun qui a vocation à être évoqué dans un cadre partenarial permettant une collaboration et une coordination renforcées.

Elles s'accordent pour définir dans une convention quadripartite les orientations stratégiques de la politique de formation de l'École et les moyens qui lui sont délégués.

Considérant :

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L.713-1, L713-9, L.721-1 et suivants et D. 721-1 et suivants.
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (8 juillet 2013).
- Le décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation;
- L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters «métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation»;

- L'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Pour tenir compte des exigences de son développement, l'ESPE dispose d'un **budget propre intégré (BPI)** au budget de l'Université de Bordeaux. Ce BPI permet de déterminer les moyens de la composante ESPE consacrés au projet collectif.

S'agissant d'un projet global d'offre de formation initiale, continue et de recherche partagé à l'échelle d'un site, l'ESPE dispose en complément de son budget propre intégré, d'un « **budget de projet** » agrégeant les ressources additionnelles apportées par les Parties et retraçant les charges supportées par elles.

Le « budget de projet » est ainsi destiné à expliciter au niveau du site les ressources mises en œuvre par tous les partenaires et à constituer un outil partagé de consolidation des moyens au service de ce projet commun.

Aussi, il dépasse les seuls moyens du BPI en incluant notamment les ressources des autres composantes internes à l'Université de Bordeaux, celles des composantes des universités partenaires et celles apportées par les services académiques. Le « budget de projet » n'a pas de caractère réglementaire. Il est la formalisation de l'accord des partenaires du projet sur les moyens communs mis à disposition.

En application de l'article L 721-3 du code de l'éducation, le budget de l'école est approuvé par le conseil d'administration de l'Université de Bordeaux, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'école ou n'est pas voté en équilibre réel.

Les Parties conviennent de ce qui suit,

Article 1. Objet du conventionnement

Les Parties conviennent de conforter les conditions d'un pilotage stratégique et budgétaire partagé de l'ESPE, sur la base des moyens réellement mobilisés par l'ensemble des acteurs sur le territoire académique.

Elles créent, pour ce faire, un conseil des partenaires dédié à la définition des orientations stratégiques de la politique de formation et à la préparation et à l'exécution du « budget de projet » de l'ESPE.

Article 2. Création d'un conseil des partenaires

Le conseil des partenaires réunit, sous la coordination du recteur d'académie, chancelier des universités, les présidents de chaque établissement partie à la présente convention et le directeur de l'ESPE. Il peut être assisté d'experts métiers désignés en tant que de besoin.

Le conseil des partenaires est chargé, à titre principal, de définir les orientations stratégiques de la politique de formation, d'élaborer le modèle économique de financement pluriannuel du projet collectif de site porté par l'ESPE et de s'assurer, dans une logique de contrat d'objectifs et moyens conclu entre l'ESPE et les différentes composantes universitaires et académiques partenaires, du suivi des engagements pris par les Parties.

Dans cette perspective, il conviendra :

- d'arrêter le périmètre des ressources et apports des Parties à prendre en considération,
- de définir les modalités de répartition des coûts associés entre les Parties, notamment les charges directes de formation mais également une part des frais d'infrastructure,
- en application du titre III de l'article L 721-3 du code de l'éducation, de préparer, en lien avec le directeur de l'ESPE, le rapport annuel d'orientation politique et budgétaire, soumis aux instances délibératives des universités partenaires au cours du troisième trimestre de l'année civile. Pour ce faire, le conseil des partenaires se réunira au moins trois fois par an à l'initiative du recteur d'académie, chancelier des universités.

Article 3. Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016, pour toute la durée de l'accréditation de l'ESPE.

Article 4. Différends – Résiliation

Les Parties s'engagent à régler à l'amiable les difficultés liées à l'exécution de la présente convention. En cas de difficulté persistante, elles s'entendent sur les conditions de rupture de la présente. La convention pourra alors être résiliée par lettre recommandée, sans que les Parties ne soient déliées de leurs obligations jusqu'à prise d'effet de cette résiliation.

A Bordeaux, le en quatre exemplaires originaux

Pour le recteur de l'Académie de Bordeaux Chancelier des universités d'Aquitaine

Olivier DUGRIP

Pour l'Université de Bordeaux

Pour l'Université Bordeaux Montaigne

Manuel TUNON de LARA

Hélène VELASCO

Pour l'UPPA

Mohamed AMARA